

Organisation
internationale
du Travail



INITIATIVES DE PROMOTION DE LA FORMALISATION DES ENTREPRISES ET LEURS TRAVAILLEURS EN AFRIQUE

**INITIATIVES DE PROMOTION DE LA
FORMALISATION DES ENTREPRISES ET LEURS
TRAVAILLEURS EN AFRIQUE**



Copyright © Organisation internationale du Travail 2018
Première édition 2018

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Initiatives de Promotion de la Formalisation des Entreprises et leurs Travailleurs en Afrique

ISBN : 978-92-2-030728-1 (print)
978-92-2-030729-8 (epub)

Economie informelle / entreprise

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des plateformes de distribution numérique. On peut aussi se les procurer directement en contactant ilo@turpin-distribution.com. Pour plus d'information visitez notre site Web: www.ilo.org/publns ou contactez ilopubs@ilo.org.

TABLE DES MATIERES

ABRÉVIATIONS	iii
SECTION 1 : CONTEXTE.....	1
SECTION 2: CARTOGRAPHIE DES BONNES PRATIQUES EN AFRIQUE	3
2.1 Simplification des Procédures d'Enregistrement.....	4
2.1.1 Guichets uniques d'enregistrement et/ou de formalisation des entreprises	5
2.1.2 Programme de Facilitation des Affaires (PFA) au Cameroun	7
2.1.3 Appui aux démarches administratives et bancaires au Malawi	9
2.2 Facilitation de l'Accès à la Sécurité Sociale	11
2.2.1 Extension de la protection sociale aux travailleurs indépendants au Cap Vert	11
2.2.2 Programme de retraite Mbao au Kenya	12
2.2.3 Régime de Pension du Secteur Informel au Ghana	13
2.2.4 e-NAPSA en Zambie	14
2.3 Facilitation de l'Accès au Financement	15
2.3.1 Micro-crédit pour les MPE en Egypte	17
2.3.2 Registre des Garanties Mobilières en Sierra Leone	18
2.3.3 L'IMF Kixi Credito en Angola	19
2.4 Simplification des Impôts et Incitations Fiscales	21
2.4.1 Guichet Unique de Déclaration et Paiement en RDC	22
2.4.2 La « Taxation Associationnelle » au Ghana	23
2.4.3 Les Centres de Gestion Agréés (CGA) dans les pays de l'UEMOA.....	25
2.5 Facilitation de l'Accès aux Marchés.....	26
2.5.1 EMN : Création d'emploi formels directs et indirects.....	27
2.5.2 Coopératives RECICLA & FERTILIZA au Mozambique.....	28
2.5.3 Les Bourses de Sous-Traitance et de Partenariat (BSTP).....	30
2.6 Services de Promotion de l'Entrepreneuriat et de Développement des Entreprises	31
2.6.1 Services de développement des entreprises au Burkina Faso	32
2.6.2 Concours de l'Économie Informelle au Burkina Faso et en Sierra Leone.....	33
2.7 Faciliter la Formalisation et le Dialogue via les Associations Professionnelles et Coopératives	34
2.7.1 Formalisation du réseau de bus à Johannesburg	35
2.7.2 Zabaleen Livelihoods Program : Programme d'appui aux moyens de subsistance au Caire	36
2.8 Les approches intégrées et stratégies nationales.....	38
2.8.1 Statut de l'Entreprenant	38
2.8.2 Le Régime des MPE (REMPE) au Cap Vert.....	42
2.8.3 PRECASI en Tanzanie	45

SECTION 3: DÉNOMINATEURS COMMUNS D'INITIATIVES PROMETTEUSES	46
3.1 Incitations Solides.....	46
3.2 Consultation, Collaboration, Ciblage et Communication.....	48
3.3 Approche holistique : combinaisons pertinentes et échelonnage	49
3.4 Démarches progressives.....	50
3.5 Durabilité	52
SECTION 4: CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	53
NOTES FINALES	56
ANNEXE 1 – Information sur les CGA des pays de l'UEMOA.....	57
LISTE DES RÉFÉRENCES	60

ABRÉVIATIONS

ABA	<i>Alexandria Business Association (Égypte)</i>
API	<i>Agence de Promotion des Investissements (Mali)</i>
AUDCG	<i>Acte Uniforme sur le Droit Commercial (OHADA)</i>
BCE	<i>Bureau d'appui à la Création d'Entreprise (Sénégal)</i>
BIT	Bureau International du Travail
BRT	<i>Bus Rapid Transit (Afrique du Sud)</i>
C.A.	Chiffre d'Affaires
CEC	Coopératives d'Épargne et de Crédit
CGA	Centres de Gestion Agréés
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce Et le Développement
DfID	<i>Department for International Development (Royaume-Uni)</i>
DGID	Direction Générale des Impôts et des Domaines (plusieurs pays)
DoT	Département National des Transports (Afrique du Sud)
EMN	Entreprises Multinationales
FAFCI	Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire
FCPB	Faîtière des Caisses Populaires du Burkina (Burkina Faso)
FMI	Fond Monétaire International
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Allemagne)</i>
GUFE	Guichet Unique de Formalisation des Entreprises (Bénin)
FSF	Fournisseurs de Services Financiers
IMF	Institution de Microfinance
INPS	Institut National de la Sécurité Sociale (Cap Vert)
ISSA	Association Internationale de la Sécurité Sociale
IUR	Impôt Unique sur les Revenus (Cap Vert)
MPE	Micro et Petites Entreprises
MPME	Micro, Petites et Moyennes Entreprises
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIT	Organisation Internationale du Travail



ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PFA	Programme de Facilitation des Affaires (CNUCED)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
R204	Recommandation N°204 de l'OIT
RAS	Région Afrique sub-Saharienne
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
RDC	République Démocratique du Congo
SAE	Services d'Appui aux Entreprises
TUE	Tribute Spéciale Unifiée (Cap Vert)
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique Monétaire Ouest Africaine
UPI	Unités de Production Informelles

SECTION 1: Contexte

L'informel : étendue du phénomène, définitions et cadre conceptuel

Presque deux milliards des individus de la population active mondiale gagnent leur vie dans l'économie informelle. Globalement, la grande majorité des unités économiques sont informelles (80.9%) (OIT, à paraître). Seule 45% de la population globale est efficacement couverte par au moins un mécanisme de protection sociale, alors que les 55% restants – jusqu'à 4 milliards d'individus – ne bénéficient d'aucune protection (OIT, 2017b). La prédominance de l'informel dans le « monde du Sud » n'est plus à refaire mais les statistiques récentes signalent que ce phénomène a tendance à s'étendre plutôt qu'à se réduire.

L'adoption de la Recommandation 204 (R204) de l'OIT concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle en 2015 a marqué une volonté forte de promouvoir l'emploi décent à travers la formalisation des entreprises et de l'emploi. La R204 définit l'économie informelle comme toutes les activités économiques des travailleurs et des unités économiques qui – en droit ou en pratique – ne sont pas couvertes ou sont insuffisamment couvertes par des dispositions formelles ; mais ne désignant pas les activités illicites¹. Les unités économiques incluent (a) les unités qui emploient de la main-d'œuvre ; (b) les unités détenues par des particuliers travaillant à leur propre compte, soit seuls, soit avec le concours de travailleurs familiaux non-rémunérés ; (c) les coopératives et les unités de l'économie sociale et solidaire (OIT, 2015c).

Il convient à chaque pays de définir les contours de la formalité, qui peuvent par exemple inclure la tenue d'une comptabilité formelle, l'exercice de l'activité dans un local permanent et/ou enregistré, la possession d'un compte en banque, etc. En général, lorsque l'on parle d'informalité dans les micros et petites entreprises (MPE), cela concerne celles qui ne sont pas enregistrées auprès des autorités pertinentes pour les licences et permis, ainsi qu'auprès des autorités fiscales ; celles qui ne respectent pas la réglementation du travail (travailleurs non-déclarés, absence de contrats de travail et de protection sociale) ; celles qui sous-déclarent ou ne déclarent pas leurs ventes de biens ou services.

Du fait de la diversité relative des critères nationaux de formalité, il est impossible de faire une distinction nette entre les entreprises formelles et les entreprises informelles. Dans la pratique, beaucoup d'entreprises se conforment à au moins un des aspects de la formalité (paiement des taxes locales par exemple), et ne sont pas entièrement invisibles vis-à-vis des autorités, et donc, pas complètement informelles.

1 Il s'agit de la définition retenue ici.

Pourquoi formaliser ?

La R204 reconnaît que l'économie informelle est propre aux plus grands déficits de travail décent, surtout en termes de manque d'accès à la sécurité sociale, au dialogue social et aux droits du travail, et par rapport au manque d'opportunités d'accès à des emplois de qualité (OIT, 2015). De même, un secteur informel étendu nuit à l'État et à la société à cause du manque à gagner en recettes fiscales, ce qui réduit la qualité des services publics.

En outre, un tel phénomène entrave sévèrement le développement d'entreprises durables. En effet, la réduction de la concurrence déloyale des entreprises informelles est bénéfique aux entreprises formelles.

La formalisation contribue à la croissance économique, et au maintien des recettes fiscales saines, nécessaires au bon fonctionnement des services publics (OIT, 2017a).

La formalisation permet aux entreprises d'accéder plus facilement à des services financiers et non-financiers, ainsi que de concourir aux appels d'offres publics et privés, normalement réservés aux entreprises formelles. De ce fait, il est attendu qu'une fois formalisées, les entreprises sont moins susceptibles de fermer leurs portes, et donc plus à même de créer davantage d'emplois de nature décente c'est-à-dire de meilleure qualité et avec de bonnes conditions de travail, contribuant ainsi à réduire la pauvreté et la marginalisation des populations les plus vulnérables.

Contexte Africain

En Afrique, de nombreux programmes, projets et initiatives ont été mis en œuvre pour promouvoir la formalisation des entreprises et de leurs travailleurs. Le secteur informel est prépondérant en Afrique, et plus particulièrement en région sub-Saharienne (RAS). La part de l'emploi dans le secteur informel dépasse largement celle du formel dans une grande majorité des pays de la RAS. Globalement, l'OIT estime qu'en RAS, 66% des emplois (hors agriculture) sont informels et qu'en Afrique du Nord, cette proportion s'élève à 52% (OIT, 2015c).

En 2015, le BIT et le Centre International de Formation de l'OIT ont organisé une série d'ateliers sous régionaux² de partage d'expériences et de bonnes pratiques de formalisation de l'économie informelle, dont l'un d'entre eux s'est tenu en Afrique Francophone (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Tchad et Togo).

Le secteur informel est extrêmement hétérogène (à l'échelle globale mais aussi nationale) et il n'existe pas d'approche universelle pour favoriser la transition vers l'économie formelle. Dans ce sens, si la R204 propose des grandes lignes de politiques, elle encourage aussi les Etats membres à prendre en compte cette hétérogénéité dans la conception d'initiatives nationales de formalisation. Ces initiatives se doivent, en outre, d'offrir des solutions complètes et efficacement coordonnées, et de proposer des mesures incitatives visant à réduire les barrières à la formalisation (OIT, 2015c).

Les résultats d'une étude récente du Fond Monétaire International (FMI) visant à quantifier le phénomène et à en identifier les causes dans la RAS permettent effectivement de supposer qu'il est nécessaire d'aligner les mécanismes de formalisation avec les causes fondamentales d'informalité. Ainsi, l'étude du FMI estime que le manque d'ouverture commerciale ; un taux de chômage élevé ; un large gouvernement³ ; un manque de « liberté fiscale » ; et un manque d'application des règles de droit sont les causes d'informalité les plus significatives en RAS (Medina et al., 2017). La formalisation est donc intrinsèquement liée à l'amélioration du climat des affaires et à la promotion d'un environnement favorable au développement d'entreprises durables (OIT, 2017a).

Méthode de recensement des bonnes pratiques de formalisation en Afrique

Les points d'entrée reconnus pour la formalisation des entreprises sélectionnés ici sont donc alignés sur ces résultats et sur la R204 : **simplifier les démarches administratives (2.1) ; faciliter l'accès à la protection sociale (2.2) ; faciliter l'accès au financement (2.3) ; simplifier et/ou alléger la fiscalité des entreprises (2.4) ; faciliter l'accès aux marchés (2.5) ; améliorer la productivité des entreprises via des services de développement adaptés (2.6) ; faciliter l'organisation et l'accès aux organisations professionnelles pour consolider les démarches de dialogue social (2.7) ;** et renforcer les procédures de mise en conformité. On recensera également des exemples d'initiatives sensiblement plus intégrés que les autres, c'est-à-dire, **regroupant plusieurs approches ou points d'entrées (2.8)**. Enfin, des exemples tirés d'Amérique Latine illustreront les similitudes, et donc, les aspects et clés et/ou reproductibles ayant contribué au succès de ces initiatives de formalisation.

Si certaines des initiatives identifiées ci-dessous se focalisent sur un point d'entrée spécifique (accès aux marchés, facilitation des démarches, etc.), la plupart combine plusieurs approches (voir notamment les guichets uniques de démarches d'enregistrement des entreprises en section 2.1.2. et le régime préférentiel des MPE au Cap Vert en section 2.8.1.).

SECTION 2: Cartographie des Bonnes Pratiques en Afrique

Cette étude recense et analyse, de manière non-exhaustive, une série de bonnes pratiques de formalisation des entreprises et de leurs travailleurs en Afrique, dans l'optique de les promouvoir auprès des mandants de l'OIT et autres parties prenantes. Les *bonnes pratiques* recensées sont classées en fonction de leur point d'entrée *principal* vers la formalité (enregistrement, sécurité sociale, etc.), sauf dans le cas d'approches intégrées **englobant un ensemble d'aspects relatifs à la formalisation (2.8)**.

L'approche de l'OIT concernant la formalisation consiste à **simplifier les procédures d'enregistrement et/ou d'obtention de l'autorisation d'exercer (2.1)**, par le biais de campagnes d'information, de réformes juridiques et administratives, d'une meilleure

3 Dans une logique selon laquelle un gouvernement trop large est plus susceptible d'être instable

coordination inter-administrations, etc. Elle se focalise ensuite sur la simplification des procédures de mise en conformité, notamment via la **simplification du paiement des impôts et cotisations sociales (2.4)**.

Cette approche préconise également le recours à des mesures incitatives à la formalisation, telles que **l'amélioration de la couverture de sécurité sociale (2.2)** et un **meilleur accès aux marchés publics et privés (2.5)** ; l'amélioration de la productivité des entreprises via **des services de développement des MPE (2.6)** et **l'accès aux services financiers (2.3)**. L'OIT recommande aussi de **favoriser le dialogue en renforçant les initiatives de dialogue public-privé, notamment à travers les associations professionnelles (2.7)**. Enfin, cette approche préconise le renforcement des mécanismes de contrôle et de mise en conformité.

2.1 Simplification des Procédures d'Enregistrement

La simplification des démarches de création et d'enregistrement d'entreprise est l'un des points de départ pour simplifier la formalisation des entreprises. Cela inclut la réduction des délais et des coûts s'y afférant. L'enregistrement d'une entreprise inclut généralement : (i) l'enregistrement/immatriculation judiciaire auprès du registre national des entreprises ; (ii) l'obtention d'une carte de contribuable et/ou l'enregistrement auprès de l'administration fiscale ; (iii) l'immatriculation de la société, et, le cas échéant, des salariés, auprès d'un organisme national ou accrédité de protection sociale ; (iv) l'obtention d'une licence d'exploitation locale. Les obligations d'enregistrement varient selon les pays, le type d'activité, la taille de l'entreprise (chiffre d'affaires et/ou nombre de salariés), etc. D'autres permis peuvent être requis pour certains secteurs d'activités tels que l'alimentaire, la santé ou la vente de produits chimiques, entre autres.

Le classement annuel « Doing Business » de la Banque Mondiale est l'un des principaux indicateurs de performance d'un pays sur la facilité avec laquelle une entreprise peut faire des affaires. En ce qui concerne les procédures d'enregistrement, il mesure l'ensemble des démarches requises au démarrage d'une entreprise formelle⁴ classique, ainsi que les délais et coûts requis par ces démarches, auxquels s'ajoutent les obligations de capital minimum (IBRD/Banque Mondiale, 2018). C'est au « Doing Business » que les gouvernements se réfèrent habituellement pour déterminer les réformes requises à l'amélioration du climat des affaires. En 2017 par exemple, le Tchad, le Mali, l'Algérie, le Burkina Faso et l'Angola ont simplifié les démarches de création d'entreprise en éliminant l'obligation de capital minimum ; l'Égypte a inclus une unité de liaison avec les autorités fiscales et d'inspection du travail dans ses guichets uniques d'enregistrement ; le Kenya a éliminé les droits de timbre pour certaines formes juridiques et le recours notarial obligatoire. D'autres réformes incluent la baisse des frais d'enregistrement, l'implémentation de plateformes d'enregistrement électroniques, etc (Banque Mondiale, 2017).

4 Ceci inclut l'obtention d'autorisations, de licences, de permis et les processus d'inscription, de vérification et de publications requis (IBRD/World Bank, 2018).

2.1.1 Guichets uniques d'enregistrement et/ou de formalisation des entreprises

Que sont les guichets uniques ?

L'enregistrement d'une entreprise peut être complexe, coûteux et fastidieux. Il est parfois nécessaire de se déplacer en transports publics pendant plusieurs heures, et cela de manière répétée pour se rendre aux différentes administrations concernées.

Dans le cadre de plans étendus de réformes du climat des affaires et de projets unilatéraux tels que le Programme de Facilitation des Affaires du CNUCED ou le programme d'Environnement Favorable aux Entreprises Durables, plusieurs pays Africains ont récemment introduit des guichets uniques de création/formalisation d'entreprise.

Ces guichets uniques visent à faciliter l'enregistrement et la formalisation des entreprises en réduisant la charge financière et temporelle des démarches administratives. Le principe dispense les entrepreneurs de visites répétées auprès de plusieurs administrations et de la banque. L'enregistrement peut normalement s'effectuer lors d'une seule visite, à laquelle il faut ajouter un retour pour la collecte des documents.

Impacts aux niveaux nationaux

Au **Bénin**, c'est le **GUFE** qui fait office de guichet unique et d'institution coordinatrice entre les différents organismes concernés. Il permet aux entrepreneurs de s'enregistrer de manière gratuite et rapide et applique les réglementations et tarifications nationales pour toutes autres formes juridiques d'entreprises (commerçant, SARL, SA, etc.). Le gouvernement a récemment réduit les coûts de création d'entreprise de manière significative (voir document SPCPI de 2015 pour plus de détails).

Le GUFÉ s'adresse directement aux organismes concernés pour obtenir les documents d'enregistrement requis et gère les informations relatives à chaque entreprise enregistrée. Il coordonne l'obtention d'un numéro d'immatriculation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ; d'un Identifiant Fiscal Unique (IFU) de la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID) ; d'une attestation d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et, pour l'enregistrement en tant que société, d'une attestation de déclaration de société de la Direction Générale du Travail (DGT). Le cas échéant, c'est aussi le GUFÉ qui coordonne l'émission d'une carte professionnelle ou d'importateur(trice) ; qui diffuse l'annonce légale ; et qui valide les statuts juridiques⁵. Les guichets GUFÉ regroupent aussi des guichets bancaires (habituellement 3 ou 4 banques différentes).

Guichets Uniques / « One-stop-shop »

- **Pays** : Mali ; Bénin ; Cameroun ; Côte d'Ivoire ; Sierra Leone ; Sénégal ; RDC ; Congo ; Togo ; Niger ; Guinée Bissau.
- **Cibles** : MPMEs

5 Procédure de création d'une société d'après benin.eregulations.org

Au **Mali**, les **guichets API** permettaient aussi l'accès à des services spécialisés à des tarifs préférentiels (crédit, assurance, formation, téléphonie, etc.). Depuis 2013, les **Guichets Uniques de Création d'Entreprise (GUCE)** en **Côte d'Ivoire** ont par exemple contribué à réduire les délais. L'introduction des GUCE par le Centre de Promotion des Investissement s'est fait dans le cadre d'une campagne de réforme de l'environnement des affaires, comprenant notamment des baisses de coûts et le retrait du capital minimum pour la plupart des formes juridiques (CEPICI, 2017).

Conformément au droit OHADA, la Côte d'Ivoire et le **Cameroun** ont dissout le recours notarial obligatoire pour certaines catégories d'entreprises. Ce dernier a également opérationnalisé des guichets uniques (**Centres de Formalité de Création d'Entreprise (CFCE)**) en 2010. L'enregistrement au CFCE inclut l'immatriculation au RCCM et l'obtention d'une carte de contribuable. L'immatriculation à la sécurité sociale (CNPS) dans les CFCE est en cours d'opérationnalisation. Le Cameroun comptait dix CFCE actifs milieu 2017 dont certains proposaient un enregistrement en ligne (Yaoundé, Garoua et Douala). Ces derniers seront à même de publier les annonces légales au premier trimestre 2018, via la plateforme en ligne.

Avant l'implémentation des CFCE, on comptait moins de 3,000 nouvelles entreprises créées par an (2010). Depuis, 7,441 entreprises se sont enregistrées en 2012, et un total de 32,773 avaient été créées dans un CFCE à la fin 2014 (Tamba, 2015). En outre, les CFCE ont permis de réduire substantiellement les délais de création d'entreprise, en passant de 30 à 90 jours à 72 heures en moyenne (1 à 5 jours) ; de réduire le nombre d'étapes (20 à 2) et de documents requis (de 30 à 2) ; de réduire le coût de création d'entreprise de 90-150,000 FCFA à 41,500 FCFA⁶ ; et de regrouper 7 administrations en une.

Leur mise en œuvre ne s'est toutefois pas faite sans heurts. Il aura fallu convaincre certains agents de changer leurs habitudes de traitement manuel des dossiers, ainsi que renforcer la coopération entre administrations.

La **Commission d'Enregistrement des Sociétés⁷ (CAC)** en **Sierra Leone** a également adopté nombre de réformes depuis 2009, dont la stratégie du guichet unique en 2014, en incorporant l'enregistrement (« incorporation ») de la société au registre national (juridique) ainsi qu'au registre national des impôts et à la sécurité sociale. Les réformes ont pour but de rendre la formalisation plus attrayante en améliorant la transparence des démarches, tout en facilitant la gestion interne des informations sur les sociétés. L'enregistrement se fait en personne (bureau ACC à Freetown) ou entièrement en ligne⁸. Ce processus a vu près de 900 entreprises préexistantes se réenregistrer gratuitement en ligne, et 1,300 nouvelles entreprises enregistrées et *incorporées* (AfDB/OECD/UNDP, 2017 ; Manuel & Katiyo, 2017). Les documents attestant des immatriculations aux trois organismes sont mis à disposition sous 24 heures. De manière à réduire les coûts de création d'entreprise, l'ACC a également introduit une

6 Equivalent à environ 171-285 à 79 \$US en Janvier 2018.

7 Corporate Affairs Commission (CAC).

8 Auquel cas le paiement de la redevance peut se faire par transfert bancaire ou via une application mobile.

redevance d'*incorporation* fixe, s'élevant à 250,000 SLL⁹ pour les entreprises locales. Enfin, le recours au notaire a été éliminé, dans un processus similaire aux pays de l'OHADA. Durant cette période (2009-2017), Sierra Leone a progressé de 30 places dans le classement *Doing Business* de la Banque Mondiale (de 176 à 146) en adoptant 22 réformes.

Au **Sénégal**, c'est le **Bureau d'appui à la Création d'Entreprise (BCE)** qui fait office de guichet unique permettant de créer une entreprise (personne morale) en 24 heures, contre environ 58 jours auparavant. Le guichet comprend la Direction Générale des Impôts et des Domaines ; le RCCM ; l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie qui délivre le Numéro d'Identification National des Entreprises et des Associations (NINEA) ; et l'Inspection du Travail, qui produit la déclaration d'établissements, le cas échéant. Le BCE ne permet cependant pas de s'affilier à la sécurité sociale. Outre les administrations centrales, les entreprises peuvent bénéficier de services au sein du BCE, à savoir des informations détaillées sur la création d'entreprise ; de la 'médiation' entre les entrepreneurs et les administrations durant le processus de création ; et la publication d'annonces légales.

D'autres pays ont également adopté le système de guichet unique, tel que la **République Démocratique du Congo** en 2014 avec le **Guichet Unique de Création d'Entreprise (GUCE)** permettant de créer une entreprise en 3 jours ouvrés maximum (GUCE, 2013). Le GUCE regroupe, entre autres, le RCCM, l'office notarial, les impôts, et la sécurité sociale (ibid).

Au **Congo**, ce sont les **Centres de Formalités Administratives des Entreprises** qui permettent un enregistrement unique : en une heure, via un formulaire et un paiement unique (CCIAM, 2011).

Les **Centres de Formalités des Entreprises** du **Togo** permettent un enregistrement sous 24 heures, comprenant l'immatriculation au RCCM, à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, et l'obtention de l'immatriculation fiscale auprès de l'Office Togolais des Recettes (CFE, 2016).

Enfin, la **Guinée-Bissau** et le **Niger**, comptent aussi des **Centres de Formalités des Entreprises**, gérés, au Niger, par la Maison de l'Entreprise (UNCTAD, 2018 ; MDE, 2018).

2.1.2 Programme de Facilitation des Affaires (PFA) au Cameroun

Le Programme de Facilitation des Affaires (PFA) de la CNUCED préconise l'utilisation de nouvelles technologies au profit de la simplification des démarches administratives pour les entreprises. La formalisation des entreprises est l'un des objectifs clairs du PFA, qui se focalise également sur la création d'entreprise, la coordination nationale et régionale du climat des affaires, le commerce extérieur et les municipalités.

9 Environ 32.5 \$US en Janvier 2018.

Le PFA comporte 3 éléments: eRegulations, eRegistration et eSimplification. L'eSimplification consiste en 10 principes généraux pour faciliter les démarches administratives¹⁰.

eRegulations et eRegistration au Cameroun

Les sites internet nationaux décrivent les démarches administratives des entreprises afin d'en améliorer la transparence et de garantir la coordination des administrations nationales. Photos à l'appui, chaque site indique en détail la liste des documents requis et ceux qui seront obtenus à l'issue de la procédure, les étapes pour chaque démarche, l'administration en charge, le(s) lieu(x), les délais moyens, les coûts, etc. Ils servent également de plateformes de communication entre les entreprises et les administrations. Une fois en place, les administrations ont la charge du site internet national, permettant ainsi une actualisation en temps réel (CNUCED, 2017a).

Le système d'eRegistration offre les services d'un « guichet unique en ligne », c'est-à-dire la prise en charge de toutes les procédures administratives relatives aux entreprises (enregistrement, obtention de permis, etc.). L'entrepreneur remplit un formulaire unique qui alimente la base de données eRegistration, accessible par toutes les administrations concernées. Ce mécanisme permet d'éviter les répétitions (par exemple, chaque document est envoyé/scanné une seule fois) et d'offrir un suivi de requête (toute administration) en ligne pour l'entrepreneur. (CNUCED, 2017b).

Ces systèmes peuvent être gérés au niveau municipal, national ou international (permettant ainsi des « démarches simultanées dans plusieurs pays »). Au **Cameroun** par exemple, trois des dix CFCE (guichets uniques) en opération possèdent leur propre plateforme eRegulations (Douala, Yaoundé et Garoua), et ces CFCE coordonnent un site commun d'enregistrement électronique. (CNUCED, 2017b).

Impact général

A la mi-Décembre 2017, l'ensemble des sites eRegulations sur 34 pays avaient reçu un peu moins de 3 millions de visites¹¹, dont plus de 466,000 sur les sites Africains¹². Depuis 2010, plus de 11 millions de visites ont été recensées, dont 1.9 million en Afrique (et dont 242,104 au Cameroun).

Programme de Facilitation des Affaires (PFA)

- **Pays** : 34 pays dont 19 en Afrique (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Cap Vert, Congo, Ethiopie, Guinée Bissau, Kenya, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Togo, Uganda)
- **Dates** : Depuis 2005
- **Cibles** : MPME
- **Organisme Responsable** : CNUCED
- **Financement** : les Coopérations de Développement du Luxembourg, de l'Allemagne (GIZ), des Pays-Bas, de la France, de la Suisse et des Etats-Unis; l'Union Européenne ; One-UN et PNUD.

10 A savoir : (i) **principes de base** : la transparence des démarches ; la mise en conformité dans un cadre légal ; des obligations pertinentes ; la présomption de bonne foi ; (ii) **formulaire & documents** : pas de redondance ; des formulaires gratuits ; des instructions claires ; (iii) **services en ligne** : demandes en ligne ; certificats en ligne ; (iv) **un minimum d'interactions** : regroupement d'étapes similaires (Grozal, 2016).

11 2,962,743 au 13/12/2017

12 Hors Cameroun qui a reçu 43,666 visites en 2017.

L'impact à plus long-terme des initiatives d'eRegulations et eRegistration devrait certainement faire état d'un nombre accru d'enregistrement, notamment en ligne. A l'heure actuelle, les parties prenantes nationales et internationales ont émis le souhait de voir le PFA s'étendre davantage.

Impact au Cameroun

Au Cameroun, les recherches préliminaires en vue du lancement du site national eRegulations¹³, qui s'est effectué en 2011, ont permis d'identifier et de réduire les barrières administratives à l'enregistrement. Entre 2010 et 2016, ces contraintes furent réduites de 70% pour les entreprises individuelles, avec notamment une réduction du nombre d'étapes nécessaires à l'enregistrement et du nombre de pièces requises. En outre, les requêtes des utilisateurs sont traitées sous 24 heures.

Le site **mybusiness.cm** (eRegistration) a permis à des milliers d'entrepreneurs **Camerounais** d'enregistrer leur activité en ligne. Entre Mai 2016 et Décembre 2017, 16,000 entreprises avaient été créées via ce site. Sur 2017 uniquement, 12 à 15% des 10,000 entreprises formalisées depuis Janvier dans ces trois CFCE avaient déposé leurs dossiers en ligne.

2.1.3 Appui aux démarches administratives et bancaires au Malawi

Une étude de la Banque Mondiale menée entre 2011 et 2012 auprès de 3,002 entreprises informelles au Malawi¹⁴ illustre qu'un exemple d'initiative prometteuse consiste à permettre aux entreprises de s'enregistrer gratuitement (ou pour un coût peu élevé) et simplement tout en garantissant que cet enregistrement est lié à des incitations attrayantes pour la population cible. Des données d'enquête montrent que la plupart des entreprises informelles au Malawi ont tendance à ne pas séparer leurs finances personnelles de leurs finances professionnelles.

La formalisation des entreprises au niveau national se fait en deux temps et auprès de deux administrations différentes qui gèrent ces enregistrements et les mesures incitatives de manière distincte. Elle nécessite premièrement l'obtention d'un certificat d'enregistrement commercial, et, deuxièmement, d'un numéro d'identification de contribuable. Au niveau local, les entreprises doivent s'enregistrer auprès des municipalités pour obtenir une licence d'exploitation. De ce fait, il existe une réelle fragmentation des incitations à la formalisation pour les entreprises au Malawi (voir tableau ci-dessous).

L'étude EIEC de la Banque Mondiale s'est faite dans le cadre du Projet d'Appui Technique au Renforcement de l'Environnement des Affaires. L'EIEC visait à évaluer

¹³ www.cameroun.eregulations.org

¹⁴ Groupe 1 (enregistrement BRC gratuit) 745 entreprises
Groupe 2 (enregistrement BRC gratuit + TPIN) 293 entreprises
Groupe 3 (enregistrement BRC gratuit + session d'information à la NBS Bank sur l'importance de séparer les finances personnelles et professionnelles + ouverture d'un compte en banque professionnel) 1,207 entreprises
Groupe de contrôle – 757 entreprises

dans quelle mesure la facilitation du processus d'enregistrement (entièrement géré et financé par la Banque Mondiale) pouvait inciter les entreprises à se formaliser.

Administrations	Éléments de formalisation	Éléments incitatifs	Obligations / Mise en Conformité
Registre National Général (DRG)	Certificat d'enregistrement commercial (BRC)	Le BRC est requis à : ▪ l'ouverture d'un compte en banque et l'accès au crédit formel ; ▪ l'enregistrement de locaux commerciaux ; ▪ l'accès aux programmes d'appui gouvernementaux ; ▪ l'enregistrement à la Chambre de Commerce	Ne donne lieu à aucune obligation une fois l'entreprise enregistrée.
Autorité Fiscale du Malawi (MRA)	Numéro d'identification de contribuable (TPIN)	Le TPIN est requis à : ▪ l'émission de factures formelles ; ▪ l'accès aux appels d'offres publics (TPIN requis pour le paiement); ▪ la facilitation de l'accès au crédit lorsque les paiements à la MRA sont réguliers et documentés.	Il faut avoir obtenu un BRC au préalable.
Conseils Municipaux (CC)	Licence d'exploitation	▪ pas de risque de devoir fermer ses portes en cas de contrôle ; ▪ pas de harcèlement des autorités municipales.	Les CC sont dépendants de ces fonds pour leurs budgets et donc plus susceptibles d'effectuer des contrôles

Résultats

En moyenne, plus de 76% des entreprises des groupes de traitements¹⁵ ont choisi d'obtenir un BRC avec l'assistance financière et technique de la Banque Mondiale, contre moins de 7% des entreprises du groupe de contrôle. En outre, pas plus de 4% des entreprises s'étant vu offrir de l'assistance à l'obtention d'un TPIN ont décidé de franchir le pas (Campos et al., 2015). Il est donc évident que la facilitation des démarches doit s'accompagner d'incitations fortes, puisque c'est l'obtention de la BRC et non du TPIN qui donne lieu à des avantages plus susceptibles d'inciter les entreprises à la formalisation (voir tableau ci-dessus).

¹⁵ 75% (groupe 1) ; 69% (groupe 2) ; 85% (groupe 3)

2.2 Facilitation de l'Accès à la Sécurité Sociale

Le BIT identifie deux types d'approches (compatibles) pour l'inclusion des travailleurs du secteur informel dans les mécanismes nationaux de protection sociale. La première s'appuie sur des mécanismes d'inclusion universels, et donc indépendants du statut des individus. La deuxième se base sur la formalisation elle-même, c'est-à-dire en utilisant l'accès à la protection sociale comme voie d'entrée vers la formalisation et, en définitive, vers un degré plus élevé de mise en conformité. Dans ce cas de figure, l'accès à la protection sociale est conditionné par le statut de travailleur (l'emploi donne droit à la sécurité sociale). L'accès à la protection sociale se fait donc via des mécanismes d'assurance sociales, des mutuelles ou autres organismes de micro-assurances communautaires. Puisque cette approche est dépendante des contributions des entreprises et de leurs travailleurs, le travail d'élaboration ou de réforme s'effectue surtout au niveau des démarches relatives au paiement de ces contributions, mais peut aussi inclure des régimes préférentiels (OIT, 2018).

2.2.1 Extension de la protection sociale aux travailleurs indépendants au Cap Vert

Description du programme

En 2010, le Cap Vert a lancé un large programme national d'inclusion des travailleurs indépendants et des travailleurs domestiques au système de sécurité sociale. A la source de ce programme, la législation a rendu l'affiliation de ces derniers obligatoire et a défini des plateaux de contribution basés sur les revenus.

Plan Opérationnel pour l'Extension de la Sécurité Sociale à tous les Travailleurs Indépendants et Domestiques

- **Pays** : Cap Vert
- **Dates** : Depuis 2010
- **Organisme Responsable** : Institut National de la Sécurité Sociale (INPS)
- **Cibles** : travailleurs indépendants et travailleurs domestiques.

Afin d'atteindre cette population, l'INPS a adopté une approche proactive et entrepris des campagnes de communication spécifiques et ciblées qui se sont accompagnées d'initiatives locales de formation et de sensibilisation. L'INPS a eu recours à différents médias tels que la télévision, les journaux, des brochures, mais aussi une chaîne de radio dédiée. Des partenariats avec des associations professionnelles, des ONGs, des syndicats, et autres ont également permis de renforcer cette campagne de communication via la création d'ateliers d'informations préparés en commun. Au niveau rural, le processus de ciblage s'est fait par le biais des dirigeants communautaires (OIT, 2018).

Modalités

Une analyse démographique des travailleurs indépendants a permis de définir les lieux d'implantation de centres d'assistance et d'information¹⁶ permettant d'effectuer 80% des démarches administratives grâce à un réseau informatisé intégré. Une fois affilié, les travailleurs paient un taux fixe équivalent à 19.5% (en 2013) du salaire minimum

¹⁶ Neuf centres avaient déjà vu le jour en 2011 (OIT, 2018)

national. Les bénéficiaires sont alignés sur ceux des employés et incluent une couverture maternité, paternité, adoption et maladie ainsi que des assurances en cas d'incapacité, retraite, survivant. L'accès à l'ensemble de ces services nécessite néanmoins que les travailleurs indépendants cotisent pendant une période donnée¹⁷. Il est possible d'interrompre les périodes de cotisations dès lors que la personne affiliée a cotisé pendant au moins 120 jours, comptabilisés en une année (OIT, 2018).

Résultats

Le programme a permis de développer un taux d'affiliation des travailleurs indépendants de 9% dès la première année (en partant de zéro) et des affiliations supplémentaires sont attendues (OIT, 2018).

2.2.2 Programme de retraite Mbao au Kenya

Origines et description du programme

Le programme Mbao est un bon exemple d'initiative d'extension de la sécurité sociale conditionnée par l'emploi, bien que devenue quasi-universelle par la suite. Les travailleurs indépendants opérant de manière informelle au Kenya peuvent, depuis 2009, adhérer à un programme national d'assurance retraite. Le régime s'appuie sur un système d'épargne volontaire individuelle qui se transforme en assurance retraite le moment venu. Le succès du programme originel (Programme de Retraite Individuel) a poussé le RBA à assouplir les conditions d'accès au régime (devenu le Programme Mbao) pour le rendre accessible à tout Kenyan(e) de plus de 18 ans possédant une pièce d'identité et un téléphone mobile enregistré à la Commission de Communication du Kenya (RBA, 2017). En dépit de sa démocratisation récente, le programme s'adresse plus particulièrement aux travailleurs indépendants membres de l'une des associations professionnelles *Jua Kali*¹⁸ (au nombre de 650 en 2012) représentant les artisans opérants de petits commerces en plein air (OIT, 2018 ; Odera, 2012). Les associations *Jua Kali* représentent les intérêts de leurs membres, notamment pour les protéger contre le « harcèlement » des autorités. Les plus actives leur offrent également des formations et des services de développement, ainsi que des services de santé, et agissent pour améliorer l'accès de leurs membres à la propriété, aux infrastructures et au financement (Orwa, 2007).

Programme de Retraite Mbao

- **Pays** : Kenya
- **Dates** : Depuis 2009 (étendu en 2011)
- **Organismes Responsables** : Agence des Pensions Retraite (RBA) ; Fédération Nationale des Associations Jua Kali.
- **Partenaires financiers** : Gestion financière du Trésor Public Kenyan (KRA), de la Banque Commerciale du Kenya (KCB), de la Co-Trust Investment Services Limited (CTISL) et d'Eagle Africa Insurance Brokers (EAIB).
- **Partenaires techniques** : Safaricom (M-Pesa) et Airtel.
- **Cibles** : travailleurs indépendants en premier lieu.

¹⁷ 4 mois pour l'assurance maladie et la couverture maternité, paternité et adoption ; 5 ans pour les allocation handicap et assurances vies ; et 15 ans pour les retraites (OIT, 2018).

¹⁸ *Jua Kali* désigne le secteur informel (Orwa, 2007).

Modalités et résultats

Le programme Mbao est particulièrement souple à plusieurs niveaux. Le taux de cotisation minimum est de 20 Kes par jour¹⁹, 500 Kes par mois et 6,000 Kes par an et n'est pas plafonné. De même, la fréquence des paiements est flexible (journalière, hebdomadaire, mensuelles, trimestrielle, saisonnière ou annuelle), et aucune pénalité n'est appliquée en cas de non-paiement. Le délai d'accès aux fonds d'épargne est déterminé par plateaux (3, 10, 15 ou 30 ans), qui sont fonction de l'âge du (de la) bénéficiaire à la date d'affiliation. Enfin, les frais d'enregistrement sont fixés à 100 Kes²⁰ (RBA, 2017 ; OIT, 2018).

Le mode de paiements via une application mobile (Airtel ou M-Pesa) est rapide et adapté aux populations en zones isolées ou rurales. Les charges sont inférieures à 10% de la valeur de la transaction, et plafonnées à 15 Kes²¹ pour M-Pesa (RBA, 2017 ; OIT, 2018).

Le RBA est responsable des régulations, la KCB est la propriétaire légale du régime, CTISL est en charge de la gestion des comptes, avec l'assistance d'EAIB. Safaricom et Airtel sont responsables des plateformes mobiles de paiement, et le KRA des impôts relatifs au régime, le cas échéant. L'épargne retraite Mbao est en effet exempte d'impôts jusqu'à un certain seuil²² et si l'affilié(e) cotise à ou au-delà de ses 65 ans (RBA, 2017 ; OIT, 2018).

Un mois seulement après l'implémentation du système fin Juillet 2011, 42,000 nouveaux membres s'étaient déjà enregistrés (OIT, 2018).

2.2.3 Régime de Pension du Secteur Informel au Ghana

Contexte et modalités

Un système similaire au régime Mbao est en opération au Ghana depuis 2009. A la suite d'une phase pilote de trois ans menée avec succès, le régime de pension des acteurs informels a été étendu à tout le pays. Tout comme le régime Mbao, l'affiliation au régime de pensions est volontaire et le paiement des cotisations est souple (au niveau du mode de paiement, de la fréquence, et des montants versés) (Dorfman, 2015).

Le Régime de Pension du Secteur Informel (RPSI) Ghanéen ne se limite cependant pas aux pensions de retraites. Les cotisations individuelles reçues par la SSNIT sont divisées en deux parts égales et déposées sur deux comptes distincts : un régime d'assurance professionnelle et un régime de retraite (duquel est déduite une prime d'assurance-vie) (Dorfman, 2015). De plus, le régime permet aux organisations du secteur informel de cotiser de manière groupée (NTHC, 2017).

19 Soit (taux de Décembre 2017) 0.19 \$US par jour, 4.85 \$US par mois et 58 \$US par an.

20 Soit 0.97 \$US (Déc. 2017)

21 Soit 0.15 \$US (Déc. 2017)

22 20,000 Kes par mois (194 \$US) ou 240,000 Kes par an (2,326 \$US) (RBA, 2017).

L'accès aux comptes est restreint à certaines conditions. Les retraits du compte d'assurance professionnelle sont autorisés après 5 mois de cotisations. Les affiliés peuvent accéder à leur compte de retraite à l'âge de 60 ans ou s'ils deviennent invalides. Le compte est également accessible aux bénéficiaires en cas de décès de l'affilié(e). Enfin, les cotisations peuvent servir de fond de garantie pour obtenir un crédit offert par une institution financière accréditée (Dorfman ; 2015).

Impact et Développement de Régimes Privés

Dès 2010, le RPSI recensait déjà 90,000 affiliés (Dorfman, 2015). Cette même année, un changement de législation autorisait le secteur privé à développer un marché d'offre de systèmes de pensions. En 2012, la SSNIT céda le régime à la National Trust Holding Company (NTHC) qui réussit, en l'espace de 5 ans à doubler la valeur des biens financiers gérés, pour atteindre 17.7 millions de \$ (Annobil, 2017). A ce jour, le RPSI compte 150,000 affiliés soit environ 1.3% de la population active informelle estimée par la Banque Mondiale (ibid). Il reste donc une marge de manœuvre importante.

Régime de Pension du Secteur Informel (RPSI)

- **Pays :** Ghana
- **Dates :** 2005-2008 (phase pilote) suivi de l'extension du système au niveau national.
- **Organismes Responsables :** Caisse Nationale de Sécurité Sociale et d'Assurance (SSNIT) jusqu'à 2012 ; National Trust Holding Company (NTHC)
- **Cibles :** travailleurs et associations du secteur informel.

Depuis 2016, deux acteurs privés majeurs opèrent sur le même axe que le RPSI en ciblant les travailleurs informels. La **Caisse de Retraite des Ghanéens (PPTG)** et la Old Mutual Pension Trust Ghana²³ sont actives depuis 2016 et 2017 respectivement (Annobil, 2017). La PPTG bénéficiait déjà de 4,000 affiliés début Décembre 2016, après être entrée en opération en Septembre de la même année (Douglas, 2016). Comme pour le régime Mbao Kenyan, les affiliés PPTG peuvent payer leurs cotisations via une application mobile ou par le biais de collectes de groupes (coopératives)²⁴. Le système autorise le retrait d'un maximum de 50% des fonds déposés, une option à laquelle environ 10% des affiliés ont recours (ibid).

Pour gagner la confiance des travailleurs informels, PPTG a développé plusieurs partenariats avec des entreprises locales, déjà en relation avec le secteur informel. L'entreprise offre également des cours d'éducation financière couvrant le fonctionnement des fonds de pension (ibid).

2.2.4 e-NAPSA en Zambie

NAPSA et e-NAPSA

Le NAPSA, en opération depuis 2000, est en charge des pensions de retraite, d'invalidité et de décès en Zambie. Jusqu'à présent, l'organisme s'était concentré sur les travailleurs formels. Des mécanismes d'affiliation peu adaptés au secteur informel

²³ Vieille Caisse de Mutualisation des Pensions du Ghana.

²⁴ La phase pilote PPTG pre-2016 montre que les fonds déposés équivalent en moyenne à 125\$ par an (Douglas, 2016).

couplé à un manque d'informations sur les avantages et les obligations relatives à la sécurité sociale pour les employeurs et les travailleurs informels avait en effet tendance à rebuter ces derniers. En outre, à part l'octroi des pensions elles-mêmes, l'affiliation à la NAPSA n'était pas associée à des incitations suffisantes (ISSA, 2017a).

Pour pallier à cela, le NAPSA a mis en place une plateforme électronique d'affiliation et de règlement des cotisations. L'e-NAPSA permet donc aux employeurs informels de s'affilier, d'affilier leurs employés au régime des pensions et de régler leurs cotisations sans avoir à se déplacer en agence NAPSA²⁵. Il en va de même pour les employés affiliés qui peuvent accéder à leurs informations personnelles en ligne. En outre, le site internet, e- NAPSA comprend une application mobile et transmet des informations par messagerie mobile (SMS) (ibid).

Objectifs

Le projet e-NAPSA a pour but d'amener 1 million de nouveaux affiliés sur une période de 5 ans, à raison de 200,000 nouveaux affiliés chaque année. Il s'agit également de mener une campagne de sensibilisation très ciblée et à impact fort en parallèle pour transformer les perceptions des acteurs du secteur informel sur le NAPSA. En parallèle, les parties prenantes sont aussi sensibilisées par le biais d'ateliers se concentrant sur le cadre législatif et administratif, et sur les avantages du système (ISSA, 2017a).

Résultats à court terme

La mesure de cette initiative restera à faire sur le long terme, notamment pour évaluer si les objectifs en termes de délais ont été atteints²⁶. L'ISSA estime néanmoins que les évaluations à court-terme tendent à démontrer l'efficacité de cette initiative. Lancé début 2017 (premier trimestre), e-NAPSA avait déjà reçu 88,340 nouvelles affiliations en Octobre 2017, soit 37,824 de plus qu'à la même période en 2016, et le nombre de conducteurs de bus et taxis et de travailleurs domestiques affiliés avait d'ores et déjà doublé (ISSA, 2017a).

Il a aussi été constaté que le nombre de déclarations reçues en dehors des délais a substantiellement baissé et que les délais de traitement (y compris le temps passé à faire la queue en agence) ont diminué de manière drastique (ISSA, 2017b). De plus, l'impact des campagnes de sensibilisation s'est confirmé via le nombre de requêtes reçues par les plateformes de communication e-NAPSA (ISSA, 2017a).

2.3 Facilitation de l'Accès au Financement

Le manque d'accès au financement est l'une des barrières à l'entrepreneuriat les plus citées lors d'enquêtes nationales (voir par exemple les enquêtes au **Cameroun**, section 2.4). Les fournisseurs de services financiers (FSF) peuvent donc faciliter la formalisation

25 L'ISSA estime en effet que dans bien des cas, le coût des démarches d'affiliation d'employés aux salaires peu élevés et/ou temporaires surpassait les coûts de rémunération (ISSA, 2017).

26 L'ISSA estime en effet que dans bien des cas, le coût des démarches d'affiliation d'employés aux salaires peu élevés et/ou temporaires surpassait les coûts de rémunération (ISSA, 2017).

en offrant des services financiers et non-financiers destinés à inciter les entreprises informelles à se formaliser (voir exemple du Chili ci-dessous). En outre, certains FSF ont la capacité de jouer un rôle conciliateur entre l'État et les entreprises informelles. Ils sont en effet capables de stimuler la formalisation sans nécessairement susciter la méfiance des entrepreneurs informels au même niveau que les autorités nationales.

Les FSF peuvent par exemple aligner leurs conditions d'accès au crédit avec des éléments de formalisation ; offrir des services d'assurance complémentaire aux entreprises enregistrées ; ou fournir aux entreprises des systèmes de paiement leur permettant d'étendre leurs activités et/ou de gérer les salaires de leurs employés de manière formelle. En outre, certains FSF proposent des programmes d'éducation financière ayant pour but d'améliorer les compétences de gestion financière des entreprises bénéficiaires, ce qui peut permettre, par la suite, d'améliorer leurs chances d'accéder au financement formel et de se plier aux réglementations et obligations comptables et déclaratives.

Au-delà des services formels, ils peuvent également conseiller (ou même assister) les entreprises sur les démarches à effectuer pour se formaliser, ainsi que sur les avantages de la formalisation, en adoptant une approche coûts-bénéfices.

Compte en banque micro entreprise de BancoEstado au Chili

- En 2013, BancoEstado a introduit un **compte en banque spécifique pour les micros entreprises, dans le but de favoriser leur formalisation**. La formalisation est progressive car il n'est pas nécessaire d'être une entreprise formelle pour accéder aux services.
- **Logique d'intervention** : L'accès au crédit et aux services financiers en général permet d'améliorer la compétitivité des entreprises, et donc, leur capacité à se conformer aux obligations relatives à la formalité. De plus, il est attendu qu'en cas de difficultés financières (pertes commerciales), de tels services peuvent permettent aux entreprises de rester à flot.
- **Services proposés** : BancoEstado offre des services non-financiers (**informations et assistance au processus de formalisation**) et financiers. Le compte en banque micro-entreprise bénéficie d'un processus d'ouverture simplifié (seules des copies de la licence, de l'attestation fiscale et d'une pièce d'identité sont requises), et des crédits destinés au fonds de roulement ou à l'investissement.
- **Résultats** : Sur les 300,000 micros entrepreneurs déjà clients au moment de la mise en œuvre du compte micro-entreprise, 700 ont souscrit à un compte en banque micro entreprise durant les deux premiers mois d'implémentation.

Source : OIT (2014b), Políticas para la formalización de las micro y pequeñas empresas en Chile

2.3.1 Micro-crédit pour les MPE en Égypte

Contexte et mesures incitatives

Un exemple bien connu en termes d'approche innovante pour contribuer à la formalisation des entreprises est le **projet ABA-SME**. **ABA-SME est une structure de microfinance privée** (créée par l'association professionnelle d'entrepreneurs ABA et par USAID) offrant des services financiers et non-financiers aux MPE en Égypte. Cette entité a pour but d'encourager le développement du secteur privé, ainsi que la formalisation par le biais de mesures incitatives, en l'occurrence ici, l'octroi de microcrédit.

La valeur des crédits disponibles est dépendante du degré de formalisation de l'entreprise requérante. ABA-SME reconnaît toute entreprise comme étant *formalisée* si tant est qu'il existe une forme quelconque de contact avec les autorités, telle que le paiement des impôts, des cotisations sociales ou l'enregistrement au Registre du Commerce (Hamed & Prepelitchi). Il est également nécessaire pour l'entrepreneur de fournir une pièce d'identité et un document attestant d'une adresse commerciale fixe. Par la suite, l'entrepreneur peut accéder graduellement à des crédits à valeur plus substantielle en fournissant un plus grand éventail de documents attestant de la formalisation (voir tableau ci-dessous). ABA-SME offre également de l'assistance dans les démarches d'obtention de ces documents (ibid).

Projet Micro et Petites Entreprises d'ABA (ABA-SME)

- **Pays** : Égypte
- **Dates** : Depuis le début des années 1990
- **Organismes Responsables** : Projet issu d'un partenariat entre l'Alexandria Business Association (ABA) et USAID
- **Partenaires** : PNUD et le 'Charity and Zakat Committee'.
- **Cibles** : MPME et certains programmes ciblent en particulier les jeunes entrepreneurs (18 à 22 ans), les populations les plus pauvres et vulnérables (surtout les femmes et jeunes au chômage), les femmes en zones rurales et des communautés à faibles revenus.

Montant du crédit	Obligations
Inférieur à L.E.1 7,500 (1,315 \$US)	Pièce d'identité
	Adresse commerciale fixe
Supérieur à 7,500 L.E. (1,315 \$US)	Preuve d'alphabétisme
Supérieur à 10,000 L.E. (1,754 \$US)	Carte de contribuable
Supérieur à 12,500 L.E. (2,193 \$US)	Certificat de sécurité sociale
Supérieur à 15,000 L.E. (2,632 \$US)	Compte en banque
Supérieur à 20,000 L.E. (3,508 \$US)	Comptabilité formelle et déclaration fiscale

Source : Traduits d'Hamed & Prepelitchi (Entretiens avec des représentants d'ABA)

Modalités

Les crédits offerts vont de 100 EGP à 25,000 EGP (17 à 4,400 USD) selon le type de programme auquel l'entreprise emprunteuse appartient. ABA-SME mène en effet des

27 Livre Égyptienne : EGP.

programmes ciblant plusieurs types de catégories entrepreneuriales²⁸, telles que les femmes, les jeunes, ou les chômeurs. Des subventions (en deux temps) sont également disponibles dans certains cas, et donnent aussi lieu à des obligations spécifiques (plan d'affaires, temps de travail alloué à l'activité, durabilité, etc.)²⁹. Ces subventions sont un point d'entrée pour d'éventuels futurs clients au crédit. Les données montrent qu'entre un tiers et un quart des bénéficiaires ont accédé au deuxième paiement conditionnel et entre 3.7 et 6.7% ont accédé au crédit (ibid).

Impact estimé

Dès le milieu des années 1990, ABA-SME était déjà considérée comme l'une des IMF les plus performantes au monde. À l'heure actuelle, elle opère dans six provinces Égyptiennes, avec 60 agences et plus de 1,000 employés. En 2013, plus de 26,000 crédits étaient offerts chaque mois par ABA-SME (dont environ 53% via le programme MPE, 30% pour *Development Path* et 17% pour *Blossoms*), un net progrès depuis 2005 (7,585) et les débuts du projet en 1990 (148) (Hamed & Prepelitchi).

Il n'existe cependant pas d'impact chiffré du projet ABA-SME mesurant spécifiquement et systématiquement les incidences de formalisation³⁰. Un récent entretien entre le BIT et le Directeur Général d'ABA-SME, M. Motaz El Tabaa suggère néanmoins que malgré le fait que seulement 4% de clients auraient dû obligatoirement posséder une carte de contribuable pour obtenir un prêt, ce sont 18% des clients au total qui en sont porteurs. Ces données limitées permettent donc de penser qu'ABA-SME a le potentiel de favoriser un plus grand degré de formalisation plutôt que d'encourager la formalisation en elle-même. En outre, le projet impacte positivement les relations entre entrepreneurs informels et les autorités et permet d'améliorer l'image de ces dernières (ibid).

2.3.2 Registre des Garanties Mobilières en Sierra Leone

Justification

Un registre de garantie est une base de données publique détaillant « les intérêts dans les actifs ou la propriété des actifs » (MFW4A, 2017). Le but est de permettre aux emprunteurs potentiels de prouver qu'ils sont solvables de manière à accéder au crédit (ibid). Il s'agit également de permettre aux entreprises d'utiliser leurs biens matériels

Registre des Garanties Mobilières

- **Pays** : Sierra Leone
- **Dates** : Depuis Juin 2017
- **Organisme Responsable** : Banque de Sierra Leone (BSL)
- **Partenaires financiers et technique** : Groupe de la Banque Mondiale : Société Financière Internationale (IFC) ; BSL ; Ministère des Finances ; DfID ; Bureau des Services Financiers Ombudsman (Royaume-Uni).
- **Cibles** : MPME

28 Il existe deux programmes de subventions : *Step by Step* (18-22 ans) et *Towards Self Employment* (populations vulnérables) et trois programmes de crédit *Blossoms* (femmes), *SME credit program* et *Development path*. Cette dernière cible les clients des autres programmes ayant réussi à agrandir leur activité et degré de formalisation (Hamed & Prepelitchi).

29 Le deuxième paiement ne se fait que si le/la bénéficiaire a remplis les conditions données.

30 On ne sait par exemple pas combien d'entreprises était déjà formelles (et à quel degré) lorsqu'elles ont rejoint le programme (Hamed & Prepelitchi).

(machines, équipements, etc.) en tant que garanties pour accéder au financement (Delay & Hopps, 2017).

Implémentation en Sierra Leone

En Sierra Leone, l'accès au financement est en effet difficile pour la plupart des MPME, formelles et informelles. La Banque de Sierra Leone a donc mis en ligne son registre des garanties mobilières en Décembre 2016, soit 6 mois avant son opérationnalisation officielle en Juin 2017, date à laquelle 72 enregistrements avaient déjà été faits pour une variété de garanties (Delay & Hopps, 2017). La conception du registre s'est faite en partenariat avec l'IFC (Banque Mondiale) et DfID, suivant une initiative de la Banque Mondiale ayant déjà permis l'établissement de registres similaires au **Malawi**, au **Ghana**, au **Liberia** et au **Nigéria**.

2.3.3 L'IMF *Kixi Crédito* en Angola

Contexte

L'IMF *Kixi Crédito* est née du Sustainable Livelihoods Project³¹ (SLP) (voir encadré ci-dessous) ayant pour but d'assister les micros entrepreneurs de l'économie informelle urbaine en Angola. L'objectif principal est de leur assurer des moyens de subsistance durables via l'accès au microcrédit. En effet, une enquête³² auprès de plus de 500 entreprises clientes montrait bien qu'un quart n'était pas enregistrées auprès des autorités (Cain et al., 2015). L'IMF, officiellement enregistrée en 2004 est devenue autosuffisante l'année suivante.

Mode de fonctionnement

Pour les nouveaux clients, Kixi Crédito offre des microcrédits de valeurs équivalentes à 50 ou 150 \$US maximum. Une fois le crédit remboursé dans son intégralité, les clients peuvent accéder à des prêts aux montants plus élevés (DW, 2007). Les remboursements permettent de financer d'autres prêts et Kixi Crédito opère des taux d'intérêts peu élevés (3% par mois) servant à financer ses opérations. Chaque prêt doit être remboursé sous 5 à 10 mois, avec des paiements toutes les deux semaines ou tous les mois.

L'IMF offre également des crédits de groupes (entre 10 et 30 individus) selon une méthode de mutualisation de crédit. Chaque individu reçoit entre 100 et 250\$US en moyenne, avec un maximum de 1,000\$US pour ceux ayant démontré qu'ils sont de bons clients.

31 Projet de Moyens de Subsistance Durables

32 Enquête menée entre Décembre 2009 et Mars 2010 auprès de 539 clients de Kixi Crédito.

Impact

Les données d'impact ne se focalisent pas sur le nombre d'entreprises formalisées grâce à l'accès au financement mais démontrent qu'un nombre conséquent d'entreprises informelles ont pu accéder au financement formel, ce qui constitue un premier pas vers la formalisation. En 2006, plus de 13,000 clients avaient déjà bénéficié des services offerts par Kixi Crédito, dont 64% de femmes chefs de familles, et exerçant une activité rémunératrice. Le taux de remboursement était de 94% pour les clients actifs (DW, 2007). En 2009, Kixi Crédito jouissait toujours d'un taux de remboursement élevé pour ses 8,582 emprunteurs actifs pour un portefeuille de prêt d'une valeur de 9.3 millions de \$US³³ (Karim et al., 2011). Ce succès a permis à l'IMF de se développer, de 6 branches en 2006 à 11 en 2009 (DW, 2007 ; Karim et al., 2011).

Kixi Crédito

- **Pays** : Angola (Luanda & Huambo)
- **Dates** : Projet de Moyens de Subsistance Durables (SLP) lancé en 1999 ; Kixi Crédito est une IMF depuis 2004.
- **Organismes Responsables** : Development Workshop (ONG).
- **Partenaires financiers et technique** : DfID ; USAID ; Mary Tidlund Trust ; One World Action ; Care ; Save the Children UK.
- **Cibles** : Micros entrepreneurs de subsistance dans l'économie informelle (surtout dans les domaines de la vente de pâtisseries, poisson et charbon). Les femmes sont tout particulièrement visées.

Sustainable Livelihoods Project (SLP) en Angola

- **Dates** : 1999-2002 (phase I)
- **Institutions responsables** : Partenariat entre les ONG Development Workshop (DW) Angola et One World Action UK et financement de DfID. SLP s'inscrit dans le projet de réduction de la pauvreté urbaine à Luanda (LUPP).
- **Objectifs** :
 - Élaborer et mener des projets de **microfinance, service de développement** des entreprises et de **renforcement des capacités** des organisations locales de manière à développer des modèles d'intervention efficaces et durables
 - Améliorer les conditions de vie et de travail des **travailleurs (y compris entrepreneurs) pauvres**, surtout dans **l'économie informelle**.
 - Identifier et faire la promotion de réformes pour le climat des affaires du secteur informel.
- **Fonctionnement** : Les bénéficiaires du SLP reçoivent une formation (règles relatives au crédit) étalée sur 10 semaines, à l'issue de laquelle ils pouvaient faire une demande de microcrédit. Les prêts se faisaient selon un modèle de mutualisation comprenant 20 à 30 membres, tel que ceux offerts par Kixi Crédito.
- **Résultats** : Ici aussi, les résultats furent globalement encourageants, avec des taux de remboursements et de participation féminin élevés, et un nombre de bénéficiaires et de valeur des prêts en hausse dès 2001.

Source : Mayoux et al. (2002)

33 Avec des prêts d'une valeur de 1,086\$US en moyenne (Karim et al., 2011).

2.4 Simplification des Impôts et Incitations Fiscales

Pour inciter les entreprises à se formaliser, les gouvernements peuvent choisir de simplifier les démarches d'enregistrement auprès de l'administration fiscale et de paiement des impôts et taxes. Il peut par exemple être utile d'adapter la fréquence des paiements aux caractéristiques et limites quant aux flux de trésoreries des entreprises informelles.

Les autorités peuvent également offrir des mesures incitatives ayant trait à la fiscalité des entreprises, l'un des aspects de la formalisation jugés les plus contraignants par les entrepreneurs. Au **Cameroun** par exemple, la méfiance des entreprises informelles vis-à-vis de l'administration fiscale ne s'explique pas nécessairement pas un manque de volonté de s'acquitter de leur dû. L'une des premières sources d'inquiétudes est l'incertitude (réelle ou perçue) quant au montant des impôts et cotisations qui seront à payer une fois l'entreprise enregistrée³⁴. Pour les entreprises enregistrées ou familières avec le régime applicable, il peut aussi s'agir de la perception que les impôts et cotisations sont bel et bien trop élevés.

Il est donc préférable d'accompagner la mise en place de mesures incitatives d'ordre fiscales par une campagne d'informations solide et détaillée, ainsi que de mesures (temporaires ou permanentes) réellement avantageuse pour les entreprises visées³⁶.

Régime Fiscal Spécial pour inciter les MPE à la formalisation au Costa Rica

- Il s'agit de deux lois (1988 et 2012) définissant les dispositions fiscales des MPE. Celles-ci bénéficient de **taux d'imposition réduits** (définis selon un plafond de revenus) et peuvent **déduire leurs pertes commerciales** de leurs impôts. De plus, la loi de 2012 ajoute une incitation à l'enregistrement légal (registre national) et fiscal (Direction Générale des Impôts (DGI)) en offrant des **exemptions d'impôts aux entreprises enregistrées**.
- Ces exemptions sont fonctions de la conformité des entreprises. En effet, ce n'est qu'une fois enregistrées dans la base de données nationale des MSE, que les entreprises s'acquittant de leurs impôts, taxes et contributions sociales en temps et en heure peuvent bénéficier d'exemptions fiscales.
- **Mode de fonctionnement** : L'initiative est **progressive**. Dans un premier temps, les MPE doivent s'acquitter de leurs impôts et cotisations sociales conformément à la loi. Elles doivent en outre s'inscrire à la DGI. Il est ensuite possible pour les MPE de s'inscrire au registre national, ce qui leur donnera droit à l'exemption de la taxe annuelle sur les sociétés.
- **Ce qu'il faut améliorer** : Les MPE sont insuffisamment sensibilisées à l'existence de cette loi et de ses avantages. Le Ministère en charge du registre national manque encore des capacités suffisantes à l'administrer efficacement puisque le système n'est pas automatisé.

Source : OIT (2014a), *Políticas para la formalización de las micro y pequeñas empresas en Costa Rica*

34 Perceptions des entreprises informelles Camerounaises recueillies lors d'enquêtes terrain en 2005 (EESI), 2010 (EESI II) et 2017 (enquête BIT).

2.4.1 Guichet Unique de Déclaration et Paiement en RDC

Modalités et Contexte

Depuis 2015, la législation de la République Démocratique du Congo prévoit le regroupement de la gestion et des paiements des impôts et des cotisations sociales et patronales. Cette réforme cible les employeurs puisqu'elle concerne les déclarations relatives aux impôts sur les rémunérations, aux cotisations sociales de la part des employeurs pour l'affiliation à la sécurité sociale, et les charges patronales diverses (ISSA, 2017c).

Auparavant, le système de déclaration se faisait séparément, ce qui ne permettait pas aux différentes institutions en charge de pouvoir contrôler leur véracité, et était donc susceptible d'encourager la fraude fiscale.

L'INSS, la DGI, l'INPP et l'ONEM ont signé un protocole d'accord de partage des données sur les employeurs imposables et sur leurs taux de cotisation.

La DGI ne gère donc pas les prestations sociales à la place de l'INSS mais est en charge de la réception, gestion et redistribution de la part des paiements requises à l'INSS. Les entreprises concernées n'interagissent désormais qu'avec la DGI en ce qui concerne leur enregistrement et celui de leurs salariés, ainsi que le paiement des charges patronales (ibid).

Résultat à court terme et leçons tirées

L'impact positif de cette réforme est d'ores et déjà évident au niveau du taux de recouvrement de l'INSS. Cette dernière a recouvert quasiment 327 milliards de Francs Congolais³⁵ durant les 18 mois suivant la mise en œuvre du régime de mutualisation, contre 284 milliards de Francs Congolais³⁶ durant les 18 mois précédents, ce qui traduit une augmentation des recettes de 15.11% (ISSA, 2017c). L'augmentation des revenus de l'INSS a permis à l'organisme d'investir pour assurer la durabilité du régime national (ibid).

Selon l'ISSA, le succès de cette initiative se doit à la coordination impeccable entre l'INSS et les administrations partenaires. Le processus de négociation et d'accord entre ces institutions s'est donc révélé d'une importance cruciale pour le bon fonctionnement du système une fois implémenté. De plus, les administrations se sont

Guichet Unique de Dépôt des Déclarations des Charges Patronales

- **Pays** : RDC
- **Dates** : Depuis 2015
- **Organisme Responsable** : Institut National de Sécurité Sociale (INSS)
- **Partenaires** : Direction Générale des Impôts (DGI) ; Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) ; Office National de l'Emploi (ONEM).
- **Cibles** : MPME qui emploient des salariés.

³⁵ Environ 208 millions de \$US en Décembre 2017.

³⁶ Environ 181 millions de \$US en Décembre 2017.

engagées à effectuer un partage de données systématique pour éviter la fraude, mais aussi de potentielles frictions entre les administrations (ISSA, 2017c).

2.4.2 La « Taxation Associationnelle » au Ghana

Définition

Le modèle de « taxation associationnelle » consiste à employer les ressources organisationnelles des acteurs du secteur informel dans le but de générer des recettes fiscales. L'idée est que l'administration fiscale puisse faire usage de la légitimité, mais aussi de la portée des associations préexistantes dans le secteur informel.

Logique d'intervention

La responsabilité de la collection des impôts et taxes repose sur ces associations qui ont recouru à leurs relations déjà bien établies avec les acteurs du secteur informel.

Pour les gouvernements, ce modèle pourrait être particulièrement intéressant car il s'appuie sur les capacités d'associations préexistantes plutôt que sur les ressources des autorités de contrôle. Les types d'associations pertinentes sont celles jouissant d'une légitimité solide auprès de leurs membres et possédant des voies de communication et de plaidoyer auprès des autorités étant bien établies.

Les contribuables peuvent également en bénéficier puisqu'elles reposent sur une base négociatrice solide. (Joshi & Ayee, 2008).

« Taxation Associationnelle »

- **Pays** : Ghana
- **Dates** : 1987-2003
- **Association Responsable** : Ghana Private Road Transport Union (GPRTU)
- **Partenaires** : Gouvernement Ghanéen sous le Provisional National Defence Council (PNCD) ; Service Interne de Revenus (IRS) ; Service de Prévention des Douanes et Accise (CEPS)
- **Cibles** : propriétaires et conducteurs de véhicules de transport public du secteur informel.

Contexte du Ghana

Jusqu'à l'introduction de ce modèle, les opérateurs de véhicules étaient soumis à une imposition forfaitaire au succès limité. En 1986, un processus de négociation fut lancé entre le GPRTU et l'IRS pour élaborer un accord visant à assurer que les membres du GPRTU se soumettraient à cette taxe. Le GPRTU plaidait en effet que la fraude fiscale n'était pas dû à un refus total de payer des impôts puisque ses membres souhaitaient éviter le harcèlement des autorités. De fait, les conducteurs de véhicules étaient plutôt rebutés par la rigidité du système fiscal peu adapté à leurs modes de revenus³⁷ et ne s'accompagnant d'aucune incitation (pas d'exemptions en cas de panne, de maladie etc.). Enfin, les démarches de paiement auprès de l'administration spécialisée s'étaient sur une journée entière à chaque paiement (Joshi & Ayee, 2008).

37 Environ 181 millions de \$US en Décembre 2017.

Modalités et impact

Les négociations menèrent à la création d'un impôt remanié, adapté au secteur informel, et dont la responsabilité de la collecte incombait au GPRTU (ainsi qu'à d'autres associations professionnelles du même ordre par la suite). En contrepartie, le GPRTU se voyait offrir une proportion des recettes, à hauteur de 2.5%. Pour les propriétaires et conducteurs de véhicules de transport, cette option était particulièrement incitative avec des paiements à la journée travaillée, collectés sur leur lieu de travail (Joshi & Ayee, 2008).

En dépit de l'augmentation des recettes fiscales suivant les réformes, l'accord prit fin en raison du changement de gouvernement qui n'entretenait pas de relations avec les associations professionnelles aussi solides que son prédécesseur (ibid). Il faut aussi noter que le système était vulnérable à la corruption et nécessiterait des mécanismes de contrôle plus robustes que dans le cas du Ghana (Joshi & Ayee, 2002).

ENCADRE 1 : Tentative de Formalisation – Leçons tirées**La Taxe sur le Chiffre d'Affaires des MPMEs « Turnover Tax » (TOT) au Kenya**

Introduite en 2007 avec pour objectif d'insérer le secteur informel dans l'assiette fiscale nationale, la TOT, une taxe à imposition forfaitaire prévoit l'assujettissement de toute entreprise dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 5 millions Kes par an (48,405 \$US en Décembre 2017). Le taux forfaitaire est de 3% du chiffre d'affaires réalisé, de manière à faciliter le calcul pour les entreprises ne tenant pas de livre de comptes.

La TOT a connu des résultats respectables en 2008/2009 à 31% d'imposition (136/442 millions de Kes prévu), et en 2009/2010, avec un taux de recouvrement supérieur à la moyenne mais avec une tendance à la baisse. Entre Avril 2008 et Février 2010, à peine plus de 18,000 contribuables avaient rejoint le régime fiscal TOT. Le Bureau Parlementaire des Budgets estimait que sur la période 2009/2010, le manque à gagner en recette fiscales équivalait à 275 milliards Kes, dont environ 107 milliards directement imputable à des pertes d'impôts sur les sociétés.

En dépit des prévisions légales en cas d'évasion ou de fraude fiscale, la pratique de ces dernières est très prononcée. Il est en effet avéré que malgré son objectif principal, la TOT ne prend pas vraiment en compte les caractéristiques idiosyncratiques du secteur informel Kenyan. En outre, la TOT n'est pas associée à de réelles incitations et la législation en cas de fraude n'est que peu appliquée.

Sources : IEA (2011) et Masinde (2012)

2.4.3 Les Centres de Gestion Agréés (CGA) dans les pays de l'UEMOA

Rôle et fonctionnement des CGA

Les CGA sont des plateformes indépendantes d'appui à la gestion financière et fiscale des MPME. De manière générale, et selon la législation nationale en vigueur, les CGA peuvent être créés par des Chambres de Commerce, d'Industrie ou d'Agriculture, des Chambres de Métiers, des organisations professionnelles, des sociétés privées ou des experts comptables. Dans tous les cas, ces organismes sont à but non lucratif et sont habilités à offrir des avantages fiscaux à leurs adhérents.

L'adhésion est volontaire et donne généralement lieu à des frais d'enregistrement ponctuels et des cotisations mensuelles ou annuelles déterminées par le C.A. annuel de l'entreprise adhérente. Les CGA offrent des services gratuits à leurs adhérents (sessions d'information, assistance à la gestion comptable, appui à la préparation de déclarations fiscales, etc.) et des services payants à la carte (formations plus approfondies, assistance à l'élaboration de plans d'affaires, etc.). En outre, certains CGA offrent de l'assistance à l'enregistrement et/ou à la formalisation des entreprises informelles.

Centres de Gestion Agréés

- **Pays** : Pays de l'UEMOA (hors Guinée Bissau)
- **Partenaires potentiels** : Direction des Impôts.
- **Cibles** : MPME formelles (régimes fiscaux désignés) ou informelles.

A ce jour, tous les pays de l'UEMOA³⁸ (excepté la Guinée Bissau) possèdent au moins un CGA en activité (voir détails en annexe). Le Congo, Madagascar et la RDC ont également des CGA (ou structures similaires en opération), et la création de CGA est prévu par la loi mais pas encore opérationnelle au Burundi et à Djibouti (Dieng, 2014).

Performances générales – Domaines à améliorer

Seules les entreprises issues de régimes fiscaux particuliers sont habilitées à adhérer à un CGA, ce qui limite le potentiel d'adhésion. De plus, les CGA et les services et avantages qu'ils offrent restent plutôt méconnus des entreprises formelles et informelles. Pour celles qui sont familières avec ces organismes, beaucoup considèrent que les CGA sont trop peu incitatifs à la formalisation. En effet, les coûts associés (frais d'adhésion, paiement des impôts et taxes) sont perçus comme restant supérieurs aux avantages offerts. Il n'existe aucun lien en pratique entre le paiement des impôts et la déclaration comptable, ce qui favorise potentiellement le maintien dans l'informel, souvent imposé de manière forfaitaire (parfois plus avantageuse pour les entreprises).

Les CGA **manquent de moyens financiers**, humains et régulateurs, et ont des difficultés à faire des économies d'échelles (à mesure que leur nombre d'adhérents croît) leur permettant d'offrir des services plus sophistiqués. Ils ne sont pas, par exemple, habilités à prendre des mesures de redressement fiscal, le cas échéant.

38 L'UEMOA compte 8 membres : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Performances générales – aspects encourageants³⁹

En dépit du bilan mitigé des CGA en opération en Afrique, on notera plusieurs éléments dignes de la reconnaissance d'une initiative encourageante.

En premier lieu, le **Sénégal** a facilité l'accès physique aux CGA en développant un réseau d'antennes CGA à travers le pays. De plus, certains pays de l'UEMOA tels que la **Côte d'Ivoire** et le **Burkina Faso** ont renforcé l'attrait de l'adhésion à un CGA en rendant obligatoire la tenue d'une comptabilité simple (système minimal de trésorerie (SMT)) pour toutes les entreprises sous le régime de l'impôt synthétique. De ce fait, 93% des adhérents CGA en Côte d'Ivoire sont assujettis à l'impôt synthétique (Dieng, 2014). Au **Mali**, il est nécessaire d'adhérer au CGA pour bénéficier de certains services gouvernementaux de développement des entreprises (ibid).

Impact en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, la législation relative aux entreprises incite à l'adhésion au CGA. En effet, toute opération se doit d'être accompagnée de l'émission d'une facture formelle. En outre, comme mentionné précédemment, l'association d'une comptabilité simple au régime de l'impôt synthétique a encouragé l'adhésion aux CGA, avec 14,000 sur 15,00 adhérents (93%) relevant de cet impôt (Dieng, 2014). En parallèle, les CGA sont directement associés avec l'administration fiscale centrale Ivoirienne via une collaboration solide et étendue entre les antennes CGA et la DGID. Les CGA Ivoiriens sont connectés via un réseau (CNCGA) sur le modèle Français, et dont le rôle est de permettre l'échange d'expériences et d'étendre leur portée géographique (ibid).

2.5 Facilitation de l'Accès aux Marchés

Les gouvernements définissent les contours des réformes visant à inciter la formalisation via l'accès aux marchés publics et jouent un rôle quant à la facilitation de l'accès aux marchés privés. Pour les marchés publics, les mesures se concentrent souvent sur l'introduction de quotas réservés à certaines catégories d'entreprises. Pour les marchés privés, la législation peut également prescrire des quotas spécifiques pour les contrats de sous-traitance des grandes entreprises, elle-même contractées par l'État. En outre, la Déclaration sur les Entreprises Multinationales (EMN) (OIT, 2017c) préconise le développement et la mise en œuvre par les gouvernements de politiques intégrées de facilitation de la transition vers l'économie informelle. La Déclaration fait en effet état du rôle des EMN à contribuer à cet objectif.

³⁹ En France, l'adhésion au CGA permet de régulariser la fiscalité de l'entreprise de manière rétroactive et cela, sans frais additionnels en cas de non-conformité (Dieng, 2014). Cet élément incitatif serait particulièrement utile aux CGA Africains.

Renforcement des liens commerciaux au Chili

- **Contexte et objectifs** : Une large entreprise multinationale qui produit de l'acier au Chili a mis en place un programme visant à accroître le professionnalisme et la compétitivité de certaines PME en vue de l'intégration des PME dans sa chaîne d'approvisionnement.
- Le programme a aussi pour but de **renforcer les capacités des PME** dans le but d'améliorer leurs compétences entrepreneuriales et de gestion, leurs comptabilités, leurs usages de nouvelles technologies et en matière d'inventaires et de ventes.
- La multinationale requiert de ses fournisseurs de ferrailles qu'ils augmentent la qualité de leurs produits et leur vitesse de réaction aux demandes des consommateurs ; assurent une diversification continue, un service à la clientèle, et une flexibilité dans leurs processus de production.
- **Fonctionnement** : Le programme a été cofinancé par l'Agence Chilienne de Développement Économique et s'est déroulé en 3 phases : cartographie, analyse de la faisabilité économique et de la formation du personnel des PME sous-traitantes sur les questions de sécurité, d'organisation du lieu de travail et d'administration (i) ; aide directe à la mise en œuvre des plans d'affaires et amélioration de la communication et autres compétences (ii) ; suivi de certaines PME (iii).

Source : OIT (2014b), *Políticas para la formalización de las micro y pequeñas empresas en Chile*

Les associations professionnelles ou coopératives peuvent aussi jouer un rôle dans cet aspect de la formalisation en organisant des rencontres entre leurs membres (MPME et grandes entreprises).

Elles peuvent aussi faire usage de leur plus grande capacité de représentation pour plaider auprès des autorités pour l'introduction de mesures visant à garantir l'accès des MPME formelles aux marchés.

2.5.1 EMN : Création d'emplois formels directs et indirects

Une étude BIT/ONUDI réalisée auprès d'entreprises multinationales (EMN) dans trois des pays de l'Union de la Rivière Mano (MRU), à savoir le Liberia, la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone a permis de dégager les liens entre les EMN et la formalisation des entreprises sur leurs chaînes d'approvisionnement. Cet aspect de la formalisation des MPME via l'accès aux marchés EMN fait rarement l'objet de programmes ou d'initiatives spécifiques. Dans ce cas de figure, en effet, la formalisation des entreprises et des travailleurs se fait de manière indirecte. Les MPME souhaitant traiter avec des EMN, doivent pouvoir émettre des factures formelles, permettant aux MNE de se plier aux obligations d'audits financiers. De ce fait, les MPME sélectionnées pour les appels d'offres sont le plus souvent enregistrées, au moins à un certain degré.

Au **Liberia** et en **Sierra Leone** l'enquête BIT/ONUDI auprès d'entreprises multinationales (EMN) déjà implantées a démontré que le potentiel de création d'emploi de ces EMN pour les ressortissants locaux est significatif, même s'il s'agit le plus souvent d'emploi non ou peu-qualifiés. Les EMN ont une préférence pour la main d'œuvre locale, si tant est qu'elle possède les qualifications et compétences requises. Cela suggère que la création d'emplois formels dans ce cadre pourrait être renforcée par des secteurs éducatifs plus performants et plus alignés sur les besoins du secteur privé. Bien qu'étant plutôt limité dans ce contexte, l'impact sur la formalisation des entreprises locales via les chaînes d'approvisionnement s'inscrit dans les secteurs de la construction, de l'hospitalité (traiteurs) et autres services (BIT, 2010a et 2010b).

Il n'en va pas de même de l'étude réalisée en **Côte d'Ivoire**⁴⁰. Les EMN y sont implantées de manière bien plus étendue et emploient (de manière formelle) un plus grand nombre d'employés locaux. Les chaînes d'approvisionnement des EMN y sont aussi bien plus dynamiques en termes de création d'emplois (BIT, 2011).

Promouvoir la création d'emplois pour les jeunes dans les entreprises multinationales et leurs chaînes d'approvisionnement

- **Pays** : Liberia, Sierra Leone & Côte d'Ivoire
- **EMN sondées** : EMN des secteurs miniers, bancaires et de l'agriculture (ainsi que des télécommunications pour la Côte d'Ivoire)
- **Organismes Responsables** : OIT et ONUDI.
- **Financement** : Gouvernement Japonais.
- **Cibles** : MPME et jeunes chômeurs dans les pays d'implantation des EMN.

2.5.2 Coopératives RECICLA & FERTILIZA au Mozambique

Contexte

La coopérative RECICLA est née d'un partenariat entre GIZ, plusieurs ONG et la municipalité de Maputo. Les objectifs du projet étaient d'offrir un moyen de subsistance stable aux 600 à 700 ramasseurs de déchets opérant dans la déchèterie d'Hulène⁴¹, tout en améliorant leurs conditions de travail et la valorisation des déchets.

En 2006, un contrat fut signé avec la municipalité de Maputo, pour autoriser l'utilisation d'un terrain destiné à l'implantation d'un centre de recyclage de déchets plastiques (RECICLA). A l'origine, 12 travailleurs⁴² (femmes et hommes) furent employés, et formés via un cours d'alphabétisation et une introduction à la gestion d'un centre de recyclage.

Coopératives RECICLA & FERTILIZA

- **Pays** : Mozambique (Maputo)
- **Dates** : Depuis 2006 et 2008
- **Financement principal** : LVIA (ONG Italienne) ; Caritas Mozambique ; l'Agence Allemande pour le Développement (GTZ) – projet AGRESU.
- **Partenaires** : Le Conseil Municipal de Maputo ; la Direction Municipale des Marchés et Foires ; CAFOD ; la Région Veneto (Italie) ; l'Ambassade des Pays-Pas au Mozambique.
- **Cibles** : ramasseurs de déchets informels de Maputo.

40 Le Libéria et la Sierra Leone furent le théâtre de guerres civiles d'une décennie ce qui peut expliquer une telle différence.

41 Un quartier de Maputo.

42 Tous anciens ramasseurs de déchets informels.

Le directeur et deux autres employés reçurent également une formation comptable (GIZ, 2011 ; Elija Guamba & Americo Tembe, 2016).

En 2008, LVIA et Caritas lancèrent le projet FERTILIZA, concentré sur la valorisation des déchets organiques produits sur les marchés, qui sont transformés en composte. FERTILIZA se basait sur le même modèle que RECICLA et était donc destiné à devenir une coopérative indépendante à l'issue de la phase pilote. En 2011, FERTILIZA comptait 11 membres (6 hommes et 5 femmes), tous anciens *catadores*⁴³ (Allen & Jossias, 2011).

Fonctionnement

RECICLA est régit par trois « comités » qui gèrent la production, l'administration et les enjeux sociaux (GIZ, 2011). Pour s'assurer de la viabilité de la coopérative sur le long terme, les partenaires au projet ont conçu un cursus de formation obligatoire pour les nouveaux employés. Le cursus inclus des cours d'alphabétisme si nécessaire. La formation se concentre fortement sur la santé et l'hygiène au travail et des sessions de gestion managériale (entreprise et personnel), de comptabilité, et de techniques de recyclage ont été ajoutées par la suite (GIZ, 2011 ; Buque & Ribeiro, 2015).

Les membres de FERTILIZA bénéficient aussi d'une formation. Le second projet est plus complexe que RECICLA puisqu'il nécessite la création d'un marché pour le composte à Maputo (Allen & Jossias, 2011).

Impact et potentiel de reproduction

RECICLA s'approvisionne directement auprès de ramasseurs de déchets informels. Durant la phase pilote du projet (2006 à 2009), la coopérative a acquis 329 tonnes de plastique auprès de 12,500 ramasseurs de déchets indépendants⁴⁴ pour lesquels l'approvisionnement de RECICLA offre une source de revenu régulière. La revente de plastique recyclé a généré 60,000 \$US de revenus durant cette période (Elija Guamba & Americo Tembe, 2016).

L'autonomisation financière de RECICLA s'est toutefois avérée difficile. La coopérative était trop dépendante aux ressources extérieures et ne parvenait pas à financer ses opérations. Il aura donc fallu enclencher un processus de dialogue et de conseil pour améliorer la gestion de RECICLA, à l'issue duquel la coopérative est devenue financièrement viable et indépendante en 2011 (GIZ, 2011 ; Buque & Ribeiro, 2015).

Une coopérative formelle (depuis 2007) et expérimentée, RECICLA s'acquitte désormais de ses obligations fiscales, rémunère ses employés de façon indépendante et conformément au salaire minimum national de 2050 MZN⁴⁵ prévu par la législation Mozambicaine (GIZ, 2011 ; Buque & Ribeiro, 2015). En 2011, RECICLA comptait 22

43 Ramasseurs de déchets informels (Allen & Jossias, 2011).

44 Il est possible que le développement de RECICLA ait encouragé plus d'individus à collecter des déchets pour les revendre à la coopérative.

45 2 050 MZN équivalent à environ 100 \$US (GIZ, 2011 ; Elija Guamba & Americo Tembe, 2016).

employés (dont 10 femmes), 18 d'entre eux de manière permanente et 4 de manière occasionnelle (GIZ, 2011). En 2015, 20 personnes étaient employées de façon permanente, dont 14 membres fondateurs de la coopérative, et 6 emplois générés post-crédation (Buque & Ribeiro, 2015).

Des bonus annuels, dont la valeur dépend de la production, sont accordés aux employés. Ces derniers sont également affiliés au système de sécurité sociale national (INSS) et sont couverts par un fond de redistribution social géré par RECICLA, dont le but est de compenser des dépenses imprévues ou un problème éventuel de liquidités en cas de faibles ventes⁴⁶ (GIZ, 2011).

RECICLA s'est insérée avec succès dans les chaînes d'approvisionnement de plusieurs entreprises acquérant des matériaux plastiques. Le traitement partiel des matériaux plastiques au sein de la coopérative a permis d'améliorer les perspectives de revenus des travailleurs. La coopérative a également développé un partenariat avec une association gérant des points de collecte de matériaux recyclables à Maputo (GIZ, 2011).

2.5.3 Les Bourses de Sous-Traitance et de Partenariat (BSTP)

Définition

Les BSTP sont des plateformes de rapprochement et de négociation entre donneurs d'ordres et sous-traitants potentiels. Elles permettent l'échange et l'offre d'informations techniques, assure la promotion de leurs affiliés et agissent en tant que régulateurs de l'offre et de la demande de sous-traitance. Les bourses sont particulièrement utiles aux MPME/MPMI désireuses d'accéder à de nouveaux marchés, qu'ils soient publics ou privés.

Modalités et exemple nationaux

Chaque bourse peut se spécialiser sur des secteurs économiques particuliers (Haïdara, 2005). Ainsi, la **BSTP du Mali** accueille les entreprises des secteurs de l'industrie, des mines, de l'artisanat, des bâtiments et travaux publics, des services, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Les bourses peuvent fonctionner en tant que groupement d'entreprises ou sur une base associative à but non-lucratif, comme cela est le cas au **Mali** (ibid). Chaque entreprise adhérente s'acquitte des frais d'enregistrement unique de 50,000 FCFA⁴⁷, puis de 250,000 FCFA⁴⁸ par ans pour les entreprises donneuses d'ordres et 100,000 FCFA⁴⁹ par an pour les entreprises sous-traitantes. Les données les plus récentes du Conseil National du Patronat du Mali (CNPM, 2015) faisaient état de 20 entreprises membres.

⁴⁶ Pour un maximum de 6 mois consécutif (GIZ, 2011).

⁴⁷ Environ 93 \$US en Janvier 2018.

⁴⁸ Environ 467 \$US en Janvier 2018.

⁴⁹ Environ 187 \$US en Janvier 2018.

La BSTP du **Cameroun**, qui a vu le jour en 2011, est un Groupement d'Intérêt Économique (GIE). Les PME/PMI adhérentes se doivent d'être légalement enregistrées et d'être en règle avec l'administration fiscale. La BSTP Camerounaise offre également des services de développement à ses adhérents (BSTP, 2015).

Les BSTP des pays de l'UEMOA sont regroupés sous un réseau interconnecté, dont le secrétariat permanent se trouve au sein de la **BSTP de Côte d'Ivoire**, laquelle comptait 227 entreprises adhérentes fin 2016. La BSTP-UEMOA organise régulièrement des événements itinérants de promotion de la sous-traitance et gère la base de données des entreprises adhérentes du réseau.

Bourses de Sous-Traitance et de Partenariat (BSTP)

- **Pays** : Mali, Sénégal, Cameroun, Côte d'Ivoire
- **Financement principal** : Frais d'adhésion, opérations de vente (publications, appels d'offres), subventions gouvernementales et des regroupements professionnels
- **Partenaires** : ONUDI ; Ministères nationaux pertinents ; Chambres de commerce ; Agences nationales de promotion des investissements ; Regroupements professionnels.
- **Cibles** : Entreprises de toutes tailles, en mettant l'accent sur les MPME/MPMI pour la sous-traitance.

Exemples d'impact

L'Algérie compte un réseau de BSTP, dont le développement date de 1992. En dépit de cette implantation de longue durée, le président du réseau estimait début 2017 que pas plus de 105 des entreprises industrielles étaient actives dans la sous-traitance (Algérie Presse Service, 2017).

Au **Cameroun**, la BSTP indique qu'entre 2012 et 2017, 690 entreprises ont bénéficié de services de « profilage », durant lesquels les ressources, capacités et compétences possédées par l'entreprise sont évaluées afin de proposer des conseils personnalisés (BSTP Cameroun, 2015). Sur la même période, 490 entreprises ont été mises en relations, 233 contrats ont été finalisés (pour une valeur de plus de 41 milliards de FCFA⁵⁰) et plus de 6,000 emplois ont été créés (ibid).

2.6 Services de Promotion de l'Entrepreneuriat et de Développement des Entreprises

Les entreprises informelles ont tendance à être bien moins productives que les entreprises formelles. Bien souvent, ce manque de productivité constitue un frein à la formalisation, alors que les entreprises informelles peinent à accéder aux services de développement des entreprises qui visent souvent le secteur formel. Les initiatives ayant pour but de développer les compétences des entreprises afin d'améliorer leur productivité sont donc particulièrement utiles.

50 Environ 76 millions \$US en Janvier 2018.

2.6.1 Services de développement des entreprises au Burkina Faso

Contexte

La FCPB est une coopérative d'épargne et de crédit (CEC) visant à améliorer la qualité de vie des entrepreneurs et travailleurs au Burkina Faso, via une offre de services financiers et non-financiers dans l'esprit coopératif, durable et éthique. Fondée en 1972, la FCPB comptait 852,000 clients en 2015 (épargne et crédit) dont 43% issus de zones rurales et 60% de femmes, pour un portefeuille de prêts bruts équivalent à 143 millions de \$US (BIT, 2015a).

Faîtière des Caisses Populaires du Burkina (FCPB)

- **Pays** : Burkina Faso
- **Date** : Depuis 1973 (2008 pour le programme BIT).
- **Financement** : Ministère fédéral des Affaires sociales et du Travail (Allemagne).
- **Partenaires** : BIT ; Université de Mannheim.

Modalités

En 2008, le réseau a bénéficié de l'assistance du BIT pour l'introduction d'un programme pilote destiné à favoriser la formalisation et à améliorer la professionnalisation des entreprises. Dans ce cadre, le FCPB a assisté les entreprises à se formaliser, grâce à deux instruments : une campagne d'information sur les bénéfices de la formalisation et une formation pour les entreprises jugées à même de se formaliser (couvrant les démarches de formalisation, mais aussi la gestion d'entreprise incluant la comptabilité et le marketing). FCPB s'est concentré sur l'amélioration des résultats financiers des entreprises clientes, ce qui devait se produire par le biais de meilleures pratiques managériales associées à la formalisation (BIT, 2015a et 2015b).

Impact direct sur la formalisation

En 2010-2011, la FCPB avait déjà offert des services financiers à plus de 686,000 personnes et comptait 110,275 emprunteurs actifs, dont 18.5% étaient des femmes. La coopérative s'étendait sur 44 provinces Burkinabaises avec 106 agences et points de services et 985 employés (BIT, 2015a et 2015b).

Afin de mesurer l'impact de ses instruments de formalisation, durant plus de deux ans, la FCPB a, avec le soutien du BIT, entrepris trois enquêtes terrains regroupant 600 de leurs clients à Ouagadougou. En comparant les résultats avec un groupe d'entreprises n'ayant pas bénéficié de services, l'étude a démontré un impact positif sur l'enregistrement des entreprises du groupe de traitement en tant qu'entité formelle⁵¹ (+10%), avec un impact positif sur un degré de formalisation plus élevé sur le long terme. Les capacités gestionnaires se sont améliorées de plus d'un quart, le nombre d'entreprises tenant une comptabilité formelle a également augmenté d'environ 17% et

⁵¹ Cela traduit donc un premier pas vers un processus de formalisation durable. Si le BIT a jugé le niveau de crédibilité de cette étude comme étant moyen, une étude similaire conduite en Inde évaluée comme étant robuste et utilisant des techniques similaires, démontrait une augmentation très significative (+70%) du nombre d'entreprises enregistrées auprès des autorités (BIT, 2015a).

plus d'entrepreneurs ont pris l'habitude de séparer leurs comptes bancaires personnels de leurs comptes professionnels. Le traitement a également permis de communiquer la nécessité d'être couvert par le régime national de sécurité sociale, ce qui s'est traduit par un nombre d'affiliation plus élevé (+9%) (BIT 2015a et 2015b).

De manière plus générale, le traitement a bel et bien permis d'améliorer les perceptions des entrepreneurs vis-à-vis de la formalisation, et notamment de ne plus l'associer à l'idée de rigidité et d'impôts lourds. On note toutefois que le programme de la FCPB n'a pas eu d'incidence sur la création d'emploi formels dans les entreprises traitées, ni sur le bien-être des entrepreneurs/travailleurs, ni sur leurs capacités de remboursement des prêts souscrits (BIT, 2015a).

2.6.2 Concours de l'Économie Informelle au Burkina Faso et en Sierra Leone

Le Grand Prix de l'Économie Informelle (GPEI) est une initiative lancée en 2002 par la Direction Générale du Secteur Informel du **Burkina Faso** qui prend place une fois par an et vise à renforcer les capacités du secteur informel. Il s'agit d'améliorer la productivité des acteurs informels de manière à stimuler leur productivité pour les amener à se formaliser (Ouedraogo, 2014).

Le GPEI cible huit secteurs clés, à savoir l'agriculture et l'élevage ; l'artisanat ; la coiffure et l'esthétique ; le commerce général ; la couture ; le mécanique deux-roues ; la menuiserie ; et la restauration (OIT, 2015b).

Les entrepreneurs sont évalués par le biais d'un système de notation sur 100, dont les critères varient selon les années et intègrent des paramètres liés à la formalisation. Ces critères sont par exemple relatifs à l'enregistrement (RCCM, administration fiscale), au personnel salarié (effectifs employés et en apprentissage), à l'affiliation de l'entreprise et de son personnel à la sécurité sociale, à la tenue de livres de comptes, la sécurité et la santé au travail, et/ou à l'affiliation à une association du secteur informel (ibid ; Ouedraogo, 2014).

Dans un premier temps, les candidats entrepreneurs sont conviés à des sessions d'évaluation et de formation à la gestion d'entreprise et au respect des réglementations. Ces sessions prennent place dans différentes régions, et c'est durant ces sessions que les performances des entreprises sont évaluées par rapport aux critères de notation.

Chaque édition est parrainée par un organisme ou une personne différente, et se concentre donc sur un thème spécifique tel que la sécurité sociale, les échanges commerciaux, etc.

Grand Prix de l'Economie Informelle (GPEI)

- **Pays** : Burkina Faso
- **Dates** : Depuis 2002
- **Institutions Responsables** : Direction Générale du Secteur Informel ; Ministère de la Jeunesse et de la Formation Professionnelle et de l'Emploi.
- **Institutions Partenaires** : Direction Générale des Impôts ; Caisse Nationale de Sécurité Sociale ; Fond d'Appui au Secteur Informel ; Fond d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage ; Observatoire National de l'Emploi et de la Formation ; Mairie de Ouagadougou.
- **Cibles** : Jeunes entrepreneurs informels (8 secteurs clés).

Les résultats du concours sont ensuite donnés quelques semaines plus tard, et les organismes partenaires allouent eux-mêmes des prix par catégorie. Le(a) lauréat(e) toute catégories confondues reçoit un chèque d'un million de FCFA et les gagnant(e)s par catégories reçoivent entre 150 et 200,000 FCFA (Ouaga.com, 2015).

En **Sierra Leone**, c'est la compétition BOMBA qui a remplis ce rôle, bien qu'elle ne ciblat pas spécifiquement les entreprises informelles.

Lors du premier cycle, (2009-2010) une phase de tri avait permis de sélectionner 60 entrepreneurs sur les 300 applications reçues (dont 60% issues de la capitale Freetown). 20 ateliers de développement des entreprises furent menés dans toutes les régions du pays pour former les candidats sélectionnés à la mise en œuvre d'un plan d'affaires et à la gestion d'entreprise. En outre, environ 50 centres d'informations⁵² furent mis en place. A l'issue des ateliers, chacun(e) des 60 entrepreneurs présenta un plan d'affaire au jury. Le premier cycle se clos sur une conférence nationale sur le thème des services de développement des entreprises, au cours de laquelle cinq gagnants furent sélectionnés pour recevoir un prix de 23,000\$ (ACCORD-SL, 2017 ; VoaNews, 2010).

Business Bomba Competition (BBC)

- **Pays :** Sierra Leone
- **Dates :** De Juillet 2009 à Août 2010 (cycle I) – Décembre 2010 à Avril 2011 (cycle II)
- **Institutions Responsables :** Ministère du Commerce et de l'Industrie ; Fondation Africaine pour le Développement en Sierra Leone (AFFORD-SL).
- **Institutions Partenaires :** Gouvernement de Sierra Leone ; DfID Sierra Leone ; International Finance Corporation ; Organisation Allemande pour la Coopération Technique ; Fond Soros pour le Développement Economique (SEDF).

2.7 Faciliter la Formalisation et le Dialogue via les Associations Professionnelles et Coopératives

L'usage du dialogue est essentiel à concevoir des initiatives de formalisation réussies, et les associations des acteurs du secteur informel sont à même de négocier avec les gouvernements. Elles peuvent représenter les intérêts de leurs membres plus efficacement grâce à leur poids politique plus important. Certaines initiatives se concentrent donc sur le renforcement de la visibilité et des capacités de ces organisations de manière à les amener à renforcer à leur tour les capacités de leurs membres. En Afrique du Sud par exemple, le BIT et le Département National de Développement des Petites Entreprises travaillent à l'élaboration d'un programme d'appui aux associations professionnelles en vue de leur permettre d'offrir des services de développement des entreprises pertinents et incitatifs à la formalisation.

⁵² 600 requêtes furent traitées via ces centres en 2009-2010 (ACCORD-SL, 2017).

2.7.1 Formalisation du réseau de bus à Johannesburg

Contexte

Basé sur les systèmes *TransMilenio* de Bogota en Colombie et de BRT de Curitiba au Brésil, l'opération de formalisation des « **Bus Rapid Transit** » (BRT) du réseau Rea Vaya de Johannesburg s'est avéré être un bon exemple de pratiques de formalisation. Cette initiative a succédé à plusieurs tentatives de formalisation aux succès pour le moins mitigés.

Bien que le lancement du réseau de transport formel se soit originellement fait dans une atmosphère contestatrice, l'usage régulier du dialogue par le biais d'un processus de consultations, d'études terrain et de négociations avec les industriels du secteur des transports (comprenant des représentants de 18 associations de conducteurs de taxis) a permis de régulariser plus de 300 conducteurs de bus-taxis (Venter, 2012).

Entre 1980 et le début des années 2000, le réseau de minibus était majoritairement informel⁵³, insécurisé et peu fiable. Pour remédier à cela et dans l'optique de la coupe du monde de football de 2010 prévue à Johannesburg, la municipalité et le DoT ont mis en place une stratégie de réforme du système de transports urbains (2007) basée sur la négociation avec les opérateurs actuels. Une loi nationale prévoyant la décentralisation de la gestion des transports aux municipalités fut également adoptée pour permettre à la ville de Johannesburg de mener à bien le projet BRT (McCaul & Ntuli, 2011).

Négociations

Le processus formel de négociation s'est étalé sur 14 mois (entre 2009 et 2010) et a été régulé par des médiateurs indépendants et expérimentés. Ce processus a inclus une phase de sensibilisation et d'éducation sur le système BRT aux industriels, ainsi que sur les changements à prévoir au niveau de la gestion du réseau⁵⁴ et des infrastructures. La mise en œuvre de la phase 1A du projet devait avoir un impact neutre sur l'emploi et les revenus générés par les conducteurs de taxis actuels.

Dans ce but, il fut accordé que les propriétaires des 585 taxis informels sur le point d'être retirés du réseau et remplacés par 143 bus BRT Rea Vaya se devraient d'être compensés pour

« Bus Rapid Transit » (BRT) Rea Vaya

- **Pays** : Afrique du Sud (Johannesburg)
- **Dates** : conception (2006), enquêtes/consultations (2007-9), négociations formelles (2009-10), implémentation temporaire (2009), implémentation définitive (dès 2010)
- **Autorité en charge** : Ville de Johannesburg
- **Parties prenantes** : Département National des Transports (DoT) ; the Hong Kong and Shanghai Banking Corporation (HSBC) ; Equipe de Négociation représentant l'Industrie des Taxis comprenant divers comités, associations, etc.
- **Cibles** : conducteurs de taxis informels opérant à Johannesburg.

⁵³ Nombre de conducteurs possédaient cependant une licence.

⁵⁴ Les négociations incluent aussi des accords sur la gestion des appels d'offres et des chaînes d'approvisionnement du BRT Rea Vaya. Ces derniers spécifiaient que certains conducteurs de taxis bénéficieraient d'un accès facilité (McCaul & Ntuli, 2011).

leurs pertes de revenus⁵⁵ (McCaul & Ntuli, 2011). Pour recevoir leur compensation et titre de copropriété du BRT Rea Vaya, les propriétaires de taxis devaient prouver qu'ils possédaient une licence (ou qu'ils en avaient fait la demande) et qu'ils étaient membres d'au moins l'une des dix associations de conducteurs de taxis participant aux négociations. En ce qui concerne les conducteurs non-propriétaires, il fut accordé que la perte d'emploi (585 au minimum) devrait être compensée par la création d'emplois de qualité et à la rémunération équivalente ou meilleure que ceux supprimés (ibid).

Résultats

En 2010, 313 conducteurs furent intégrés au réseau BRT Rea Vaya en tant qu'employé ou copropriétaire avec des contrats de 12 ans (Venter, 2012). L'année suivante, il fut évalué que 830 emplois permanents (opérations, gestion, administration, etc.) avaient été créés au sein du réseau ainsi que 6,800 emplois temporaires durant la phase de développement des infrastructures. L'ensemble des 585 conducteurs ayant perdu leur emploi durant la phase 1A du projet se virent offrir une position au sein du réseau (McCaul & Ntuli, 2011). Les conducteurs BRT Rea Vaya ont bénéficié d'une amélioration nette de leurs revenus, de 17 millions ZAR⁵⁶ en moyenne par an auparavant (pour tous les conducteurs) à environ 38 millions ZAR⁵⁷ (ibid).

Au-delà de la formalisation des travailleurs du réseau, cette initiative a contribué à l'amélioration significative de la sécurité routière et des délais de trajets. Une étude a ainsi évalué qu'en 2012, le programme avait permis de réduire les coûts d'opération de l'équivalent de 170 millions de \$US nets (Gouldson et al, 2015).

2.7.2 *Zabaleen Livelihoods Program* : Programme d'appui aux moyens de subsistance au Caire

Contexte

Le terme *Zabaleens* signifie les « gens déchets », et désigne donc les populations dont l'activité principale consiste à collecter et recycler les déchets ménagers en Egypte, et plus particulièrement au Caire. Actifs depuis les années 1930 et 1940, les *Zabaleens* sont globalement reconnus comme ayant l'un des systèmes de recyclage les plus efficaces au monde. Les *Zabaleens* ont en effet traditionnellement réussi à maintenir un taux de recyclage des déchets entre 80 et 90%, et cela à moindre coût pour les habitants (Salah Fahmi, 2005 ; Didero, 2012).

A la fin des années 1980, la contribution des *Zabaleens* à la gestion des déchets s'est partiellement formalisée via un accord passé avec la principale compagnie formelle de collecte des déchets du Caire, l'EPC. Grâce à cet accord, les *Zabaleens* bénéficièrent de la licence de collecte de l'EPC, même si cet arrangement installa une relation

⁵⁵ L'accord spécifiait que les compensations seraient versées jusqu'à ce que les conducteurs de taxis informels intégrés au BRT Rea Vaya en tant que copropriétaires commencent à tirer profit du système (McCaul & Ntuli, 2011).

⁵⁶ Environ 1.860.000 \$US à l'époque.

⁵⁷ Environ 4.166.000 \$US à l'époque.

de dépendance entre les *Zabaleens* et cette dernière (Salah Fahmi, 2005 ; Didero, 2012). Une décennie plus tard, les *Zabaleens* assuraient la collecte et le recyclage d'un tiers des déchets du Caire, soit environ 3,000 tonnes de déchets journaliers. Les activités de recyclages étaient assurées par des micros entreprises informelles gérées par des *Zabaleens*. En moyenne, ces dernier(e)s gagnaient entre 360 et 450 Livres Égyptiennes (EGP) par mois⁵⁸ (Salah Fahmi, 2005).

ENCADRE 2 : Tentative de Formalisation – Leçons tirées

Les Zabaleens du Caire (Gestion des déchets ménagers)

En 2004, le gouvernement Égyptien entrepris des réformes drastiques pour la formalisation du secteur de gestion des déchets ménagers. Un appel d'offres réattribua les licences de collecte à plusieurs compagnies, pour la plupart des multinationales. Les *Zabaleens*, entièrement exclus des nouveaux accords furent privés de leurs licences autorisant la collecte des déchets, et donc de leur unique source de revenus.

En outre, la conception du plan de formalisation comportaient des aspects problématiques, à savoir, entre autres, le fait que les véhicules des multinationales en charge de la collecte des déchets ne pouvaient pénétrer les rues étroites là où *Zabaleens* opéraient habituellement avec des charrettes tirées par des ânes ; les multinationales n'étaient tenues de respecter qu'un quota de recyclage de 20%, rarement atteint en pratique ; l'introduction de points de collecte communs (containers) n'était pas attrayante pour les habitants, habitués à la collecte des déchets au porte à porte par les *Zabaleens*. De ce fait, dans la plupart des cas, les *Zabaleens* continuèrent de collecter les déchets, illégalement, et pour une fraction de leurs revenus d'auparavant.

Le secteur privé Égyptien a désigné le manque d'organisation des *Zabaleens* comme étant la principale barrière au développement de partenariats entre ces dernières et l'État/la municipalité. Cet argument est renforcé par le fait que les intérêts des *Zabaleens* ont souvent été représentées par des ONG, et que dans certains cas, ces organisations n'ont pas été à la hauteur⁵⁹.

Sources : Gerdes & Gunsilius (2011) ; Salah Fahmi (2005) ; Didero (2012)

⁵⁸ Environ 60 à 75 \$US à l'époque.

⁵⁹ Les ONG n'ont pas toujours su représenter les intérêts des *Zabaleens* au mieux lors des négociations avec les autorités.

Réformes récentes et modalités

Le changement de gouvernement, associé à la croissance exponentielle de la population du Caire (et donc de production des déchets ménagers) a permis un remaniement de la politique envers les *Zabaleens*. Cette nouvelle approche consiste à assister les *Zabaleens* à la création d'entreprises formelles pouvant être officiellement reconnues et rémunérés par l'Etat pour leurs services. Dans ce cadre, les *Zabaleens* gagneraient 12 LE⁶⁰ par appartement et par mois, au lieu des 4 LE⁶¹ journaliers à l'heure actuelle (Osbourne, 2014)

En Mars 2014, un projet pilote fut lancé à Dokki, avec la création de 14 entreprises de collecte et recyclage gérées par des *Zabaleens*. L'enregistrement formel s'est fait avec l'assistance de professionnels).

En Juin 2015, 44 entreprises s'étaient enregistrées, avec une population active de 1,000 familles (Kingsley, 2014 ; Aguirre, 2015).

Zabaleen Livelihoods

- **Pays** : Égypte
- **ONG Responsables** : HANDS ; Spirit of Youth
- **Partenaires** : Fondation Bill & Melinda Gates (financement) ; Ministère de l'Environnement ; la Fédération Égyptienne des Industries ; l'Autorité Générale pour les Investissements ; le Centre International pour l'Environnement et le Développement ; La « gouvernement » du Caire ; plusieurs ONG.
- **Cibles** : les Zabaleens (120,000 individus, dont : 300 entreprises informelles, 500 entreprises familiales).

2.8 Les approches intégrées et stratégies nationales

2.8.1 Statut de l'Entrepreneur

L'élaboration du statut de l'entrepreneur par **l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)**⁶² s'est faite dans le contexte de la vague de simplification des démarches d'enregistrement pour les entrepreneurs individuels. Cependant, ce statut a une vocation intégrée puisqu'il intègre divers avantages au-delà de faciliter l'enregistrement. Le droit OHADA prend l'ascendant sur le droit national et il est entendu qu'une fois adoptée, la législation se doit d'être appliquée par les pays membres.

Statut de l'entrepreneur

- **Pays** : 17 membres de l'OHADA (application au Bénin – essai pilote au Mali – nouveau projet de loi au Sénégal)
- **Dates** : Depuis Mai 2011 (droit OHADA) avec implémentations nationales selon les pays
- **Cibles** : Les travailleurs indépendants réalisant un petit chiffre d'affaires.
- Initiative de l'OHADA.

La législation

Adopté en Décembre 2010 et entré en vigueur mi-2011 dans le droit OHADA, le statut d'entrepreneur est défini par l'Acte Uniforme sur le Droit Commercial Général

⁶⁰ Environ 1.4 \$US à l'époque.

⁶¹ Environ 0.56 \$US à l'époque.

⁶² Fondée en 1993, l'OHADA compte 17 membres en Afrique de l'Ouest et Centrale : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo.

(AUDCG). Il s'agit d'un statut d'entrepreneur individuel simplifié, s'appliquant à toute activité commerciale, artisanale ou agricole. Peut accéder au statut de l'entrepreneur toute personne physique, dont le chiffre d'affaire annuel ne dépasse pas un certain seuil, qui est défini selon l'activité entreprise. L'AUDCG fixe ce seuil à 10 millions FCFA pour les services, 20 millions pour les artisans et assimilés et à 30 million FCFA⁶³ pour les activités de négoce, conformément à l'Acte Uniforme portant Organisation et Harmonisation des Comptabilités des Entreprises (AUOHCE, 2000). Si le chiffre d'affaires de l'entrepreneur excède ce seuil durant deux années consécutives, il devra donc immatriculer son activité au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et autres entités requises selon le droit national en vigueur (AUDCG, 2010). Aucune limite temporelle n'est posée explicitement par le droit OHADA ce qui laisse supposer que l'entrepreneur peut conserver son statut de manière indéfinie, à compter que son chiffre d'affaires reste en deçà du seuil prévu (Issa-Sayegh, 2012).

L'AUDCG est relativement vague en ce qui concerne les aspects incitatifs de ce statut. Chaque pays membre de l'OHADA doit donc déterminer individuellement les types d'incitations rattachées à ce statut puisque l'AUDCG prescrit simplement l'utilisation d'incitations fiscales et d'incitations en matière de contributions sociales (AUDCG, 2010).

L'introduction nationale du statut d'entrepreneur requiert l'appui d'un système administratif et juridique efficace, surtout dans le cas d'inscriptions en ligne ou via un organisme relais. En effet, l'AUDCG de l'OHADA prévoit que l'entrepreneur ne soit autorisé à démarrer son activité qu'après réception du document de dispense d'immatriculation au RCCM par cette même institution. De ce fait, au moins dans un premier temps, le statut d'entrepreneur est plus à même d'attirer les entrepreneurs urbains, résidant à proximité des administrations centrales (ibid).

Avantages potentiels

Ce statut est particulièrement attractif car il permet aux micros entrepreneurs de se formaliser simplement, rapidement et gratuitement. L'entrepreneur doit se déclarer directement au Registre du Commerce⁶⁴ ou par le biais d'un organisme relais (ex : guichet unique). L'enregistrement est gratuit, ainsi que toutes autres démarches administratives sous ce statut selon l'article 62 de l'AUDCG. L'entrepreneur est tenu de tenir une comptabilité formelle, mais simplifiée avec un livret comptable journalier faisant inventaire des entrées et sorties financières et le montant des emplois. En outre, l'AUDCG prescrit d'y adjoindre des avantages fiscaux et de potentiels exemptions de contributions sociales (AUDCG, 2010).

63 Environ 18,955 \$US ; 37,913 \$US ; et 56,869 \$US en Janvier 2018

64 Les entreprises classiques doivent au contraire s'immatriculer.

Le statut de l'entrepreneur au Mali et la carte AE

Le Mali avait originellement entrepris d'appliquer le statut d'entrepreneur, une démarche interrompue par le coup d'état et la guerre civile. La phase pilote d'instauration du statut s'était effectuée en simultané avec le développement de guichets d'enregistrement uniques et en partenariat avec la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) et l'Agence pour la Promotion des Investissements (API) Malienne. 43 entrepreneurs s'étaient enregistrés durant cette phase.

L'interruption soudaine du programme Malien n'aura pas permis de mener d'évaluation d'impact. On note toutefois que le projet d'implémentation du statut de l'entrepreneur était particulièrement approfondi et associé à des incitations intéressantes en termes de simplicité, de proximité, de coûts, de rapidité et de sécurité.

La carte AE était l'outil principal de mise en œuvre des mesures incitatives d'enregistrement/de formalisation, développée et implémentée par l'API avec le support de la CNUCED. A l'issue de l'enregistrement auprès du guichet API, l'entrepreneur devait recevoir cette carte lui permettant de souscrire à divers services auprès d'organismes partenaires qui auraient été implantés dans les locaux de l'API. Ainsi, la carte aurait permis de retirer et déposer de l'argent à la banque et/ou un établissement de microfinance et de souscrire à des services et prestations à des prix avantageux (téléphonie, assurance, etc.). De nombreux guichets (y compris des guichets mobiles) API ou partenaires se devaient d'être donc accessibles grâce à cette carte unique. Enfin, la carte AE aurait permis de faciliter l'enregistrement au RCCM, au centre des impôts et à l'organisme national de sécurité sociale.

Le statut de l'entrepreneur au Bénin

Le Bénin a donc été le premier pays membre de l'OHADA à appliquer le statut de l'entrepreneur, avec le support de la CNUCED et de la Banque Mondiale. Cette dernière a réalisé, en partenariat avec l'École d'Économie de Paris, une évaluation d'impact de l'introduction de ce statut au Bénin, lequel fut associé à des services de sensibilisation, d'assistance technique et de formation. L'étude analyse 4 groupes distincts : 3 groupes de traitement (3,600 entreprises informelles au total) et un groupe de contrôle, démontrant qu'en l'absence de services associés⁶⁵, seules 2% des entreprises se sont formalisées en l'espace de deux ans.

Carte AE (Artisan Entrepreneur)

- **Pays :** Mali
- **Dates :** 2010 à 2011
- **Cibles :** Les travailleurs indépendants réalisant un petit chiffre d'affaires
- **Partenaires :**
 - Initiative de l'API, en partenariat avec la CNUCED, la Coopération Luxembourgeoise et le Réseau des Caisses d'Épargne et de Crédit du Mali (Nyèsigiso).
 - Autres partenaires offrant des services financiers et non-financiers (IMF, téléphonie, assurance).

⁶⁵ Seule une brochure d'information sur le statut de l'entrepreneur était distribuée.

Parmi les groupes ayant bénéficié du traitement, les taux de formalisation étaient de +9.6% (groupe A), +13% (groupe B) et +16.3% (groupe C) traduisant en une nette amélioration, mais pour un coût jugé élevé par la Banque Mondiale (Benhassine et al., 2018). De ce fait, l'étude de la Banque Mondiale démontre que l'impact du statut de l'Entrepreneur sur la formalisation augmente en parallèle avec l'augmentation des services d'assistance.

Selon la Banque Mondiale, ces résultats traduisent donc d'un rapport coûts-bénéfices potentiellement désavantageux pour l'État au niveau des revenus fiscaux à court terme. Dans ce sens, il faudrait attendre un minimum de 7 années pour revenir sur les coûts associés à l'implémentation de ce programme, par le biais des recettes fiscales issues des entrepreneurs. Cette estimation fait toutefois l'hypothèse que les entrepreneurs resteraient en activité (en tant qu'entrepreneur ou autre type d'entreprise imposable) et feraient croître leurs chiffres d'affaires d'au moins 10% par an.

Cependant, les résultats font bel et bien état d'une nette amélioration en termes de respect des réglementations par les entrepreneurs, ainsi qu'en termes des performances potentielles des entrepreneurs sur le long terme. De plus, on constate que l'impact de ces interventions était plus grand pour les entreprises informelles aux caractéristiques similaires aux entreprises formelles, et sur les entreprises dirigées par des hommes (Banque Mondiale/IFC, 2013).

La Banque recommande une réduction des coûts via des économies d'échelle ou un ciblage plus efficace. En effet, il a été noté que l'introduction de ce statut a été particulièrement bénéfique pour les entreprises du secteur artisanal et du secteur des services, ainsi que pour celles dont le(a) promoteur est éduqué(e) (au moins au niveau collège) (Banque Mondiale, 2015).

Par ailleurs, les résultats de l'étude démontrent qu'en comparaison avec des réformes similaires effectuées dans d'autres États, il n'est pas surprenant de constater un impact restreint sur le court terme, ainsi que des recettes fiscales limitées. Il est également évalué qu'en comparaison, l'impact de l'introduction du statut de l'entrepreneur au Bénin est plus significatif qu'ailleurs.

Groupes de traitement

Groupe A :

- Visite d'un(e) conseiller(e) en personne avec une session d'information sur les bénéfices du statut (brochure générale et brochure sur la fiscalité de l'entrepreneur)
- Assistance aux démarches au GUFÉ si nécessaire

Groupe B :

- *Traitement A*
- Deuxième visite avec une session de formation de 1-2h
- 4 ateliers de formation (gestion, fiscalité, comptabilité, marketing, etc.)
- Assistance du CGA à l'ouverture d'un compte en banque

Groupe C :

- *Traitements A & B*
- Assistance aux démarches fiscales (si nécessaire, sachant que la plupart des entrepreneurs relèvent du régime de l'impôt synthétique aux démarches limitées)
- Partage des coordonnées du/de la conseiller(e)
- Offre de service de médiation de différend avec les autorités, le cas échéant

En outre, le programme a permis d'améliorer la mise en conformité d'un certain nombre d'entreprises et pourra, à plus long terme, contribuer à l'amélioration de leurs performances (Banque Mondiale, 2015).

Les données chiffrées d'enregistrement d'entrepreneurs au Guichet Unique de Formalisation des Entreprises (GUFÉ) suggèrent que l'introduction de ce statut a bel et bien encouragé un bon nombre d'entrepreneurs à se formaliser/s'enregistrer. Ainsi, 304 entrepreneurs se sont enregistrés durant les premiers mois de l'instauration du statut en 2015. L'année suivante, se furent 1,090 entrepreneurs qui s'inscrivirent au GUFÉ, et 2,250 supplémentaire avaient déjà franchis le pas fin Novembre 2017⁶⁶.

2.8.2 Le Régime des MPE (REMPE) au Cap Vert

Cibles et modalités

Le REMPE s'applique aux micros entreprises comptant un maximum de 5 salariés et/ou au chiffre d'affaires annuel inférieur à 50,000 \$US, et aux petites entreprises comptant entre 6 et 10 salariés et/ou au chiffre d'affaires entre 50,000 et 100,000 \$US. Il s'adresse tout particulièrement aux 33,228 Unités de Production Individuelles (UPI) recensées au Cap Vert en 2015, et dont 85% opèrent de manière informelle (Monteiro et al., 2017).

Le régime exonère les entreprises adhérentes de deux types d'impôts, à savoir la TVA et l'Impôt Unique sur les Revenus⁶⁷ (IUR), ainsi que du paiement des frais d'assurance des travailleurs⁶⁸ (INPS) auxquels se substitue la Tribute Spéciale Unifiée (TUE). La TUE représente 4 % du volume des ventes brutes/du chiffre d'affaires des entreprises et doit être supérieure ou égale à 300 \$US. Durant les deux premières années, les micros entreprises sous le REMPE bénéficient aussi d'une réduction de 30% sur la TUE (LEI No 70/VIII/2014 de 26 de Agosto).

REMPE est accessible aux entreprises formelles remplissant les conditions d'affiliation et aux entreprises informelles. L'enregistrement se fait auprès des administrations habilitées (Maison du Citoyen, ADEI ou dans l'un des Cabinets de l'Entrepreneur).

Régime des Micros et Petites Entreprises (REMPE)

- **Pays** : Cap Vert
- **Dates** : Depuis le 1^{er} janvier 2015 (loi adoptée le 26 août 2014).
- **Organisme Responsable** : Agence pour le Développement Entrepreneurial (ADEI)
- **Partenaires** : OIT (Cap Vert) ; PNUD ; INPS ; Ministère de l'Économie et des Entreprises, des Finances, de la Santé et de la Sécurité Sociale ; Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de Création d'Entreprises au Cap Vert ; l'Institut des Entreprises et de la Formation Professionnelle (IEFP).
- **Cibles** : MPE (avec un seuil de chiffre d'affaires ou du nombre de salariés).

⁶⁶ Données internes GUFÉ (30 Novembre 2017)

⁶⁷ Normalement à hauteur de 25% des bénéfices de l'entreprise.

⁶⁸ Normalement à hauteur de 15% du total des salaires versés.

Incitations

Si les principales mesures incitatives associées avec le REMPE sont d'ordre fiscal, ce régime englobe en réalité un ensemble très complet d'incitations relatives à l'accès aux marchés publics (et privés via la facilitation des démarches liées à l'exportation), à l'accès à la sécurité sociale et dans une moindre mesure, à la facilitation de l'enregistrement. En effet, 30% de la valeur de la TUE versée revient au Trésor Public, et les 70% restants sont alloués à l'organisme national de sécurité sociale (INPS).

De ce fait, si les salariés d'une entreprise adhérente à REMPE souhaitent bénéficier d'un droit à la sécurité sociale, il leur suffit de contribuer également de leur côté, à hauteur de 8% des salaires reçus.

En outre, REMPE exempt de la nécessité d'émettre des factures formelles⁶⁹, d'avoir un comptable ou une comptabilité organisée⁷⁰ et de l'obligation d'obtenir une licence commerciale d'exploitation, puisqu'une simple déclaration (dans les 30 jours de démarrage de l'activité) de l'activité à la Mairie suffit. REMPE permet aussi aux MPE concernées de bénéficier d'exemptions de TVA et de droits de douane à l'importation d'un véhicule à usage commercial, et dans la même logique, d'une réduction de 50% des frais notariés relatifs à l'acquisition ou à la vente de biens à usage commercial.

Enfin, le régime encourage les MPE affiliées à concourir aux appels d'offres publics, via l'introduction de quotas leur étant réservés. Ainsi, 10% des travaux et opérations de sous-traitance publics doivent être réalisés par des MPE, et 25% des achats publics doivent provenir de MPE (LEI No 70/VIII/2014 de 26 de Agosto).

Impact

Un suivi de l'implémentation du REMPE a révélé un certain nombre de failles que le gouvernement tente actuellement d'adresser, avec l'assistante de l'équipe du BIT au Cap Vert. De ce fait, trois processus de remodelage ont déjà eu lieu sur les deux premières années d'applications du programme (Lopes & Borges de Oliveira, 2018).

Bien que l'accès aux marchés publics fasse partie intégrante du programme, très peu d'entreprises ont jusqu'alors bénéficié des avantages prévus (Monteiro et al., 2017).

De plus, la coordination entre Ministères n'a pas été suffisamment efficace dès le lancement du programme et le manque de fonds a causé des retards et difficultés dans la mise en œuvre du REMPE (Lopes & Borges de Oliveira, 2018).

Un autre exemple relève de la méthode de calcul de la TUE (comptabilisée sur les ventes brutes), et dont le but est de réduire la charge fiscale et sociale des entreprises est loin d'être avantageuse pour toutes les MPE. En fait, le passage à REMPE et la TUE est désavantageux, voire nettement plus coûteux pour certaines catégories

69 Un bordereau de vente suffit (LEI No 70/VIII/2014 de 26 de Agosto).

70 Il est seulement nécessaire de faire un inventaire (à garder pendant 8 ans) des achats (biens et services) et des ventes, ainsi que des documents adjoints dans un délai de 30 jours suivant l'opération (LEI No 70/VIII/2014 de 26 de Agosto).

d'entreprises dont les coûts de production et/ou les charges salariales sont élevées. Il est par exemple avéré que certains entrepreneurs ayant changé de régime d'imposition en faveur de REMPE ont rapporté que leur volume d'imposition avait doublé en conséquence (Monteiro et al., 2017).

Une étude d'impact recommande donc, entre autres, d'améliorer la coordination entre les institutions concernées par le REMPE et de former les agents en conséquence ; de renforcer le processus national de communication ciblé ; d'élaborer un document de synthèse à l'attention des entreprises cibles pour s'assurer de l'assimilation des avantages et responsabilités associés au REMPE ; de mettre en application des mesures visant à appliquer les dispositions préférentielles d'accès aux marchés publics ; de renforcer le dialogue entre administrations et entreprises affiliées.

L'étude recommande également de redéfinir certains aspects du programme même, tel qu'un traitement différentiel en fonction de la taille et de l'activité des entreprises affiliées, une simplification des démarches administratives à travers des guichets uniques et une intégration progressive, ou encore d'élargir les bénéficiaires aux entreprises et à leurs employés (Lopes & Borges de Oliveira, 2018).

Programme SIMPLES Nacional au Brésil

- SIMPLES Nacional met en œuvre la **stratégie nationale de simplification des réglementations relatives aux MSE** au Brésil, dans le but de faciliter leur développement. La loi SIMPLES de 2000 s'inscrit dans un processus démarré au début des années 1990 par l'adoption d'une loi offrant un régime fiscal préférentiel aux MSE. Les MSE sont éligibles dès lors que leurs revenus n'excèdent pas un certain plafond.
- **Avantages** : Avec SIMPLE, les MSE remplissent chaque année une **déclaration fiscale unique et simplifiée**. La charge fiscale est amplement réduite par le **regroupement de 8 taxes et cotisations sociales** (au niveau municipal, fédéral et national) **en un seul paiement mensuel**. En moyenne, les MSE y gagnent entre 20 et 50%. Elles sont également exemptes de contributions sociales additionnelles normalement taxées au niveau fédéral.
- **Résultats** : Le gouvernement Brésilien a vu ses revenus fiscaux augmenter de 460% (2007-2012) et bon nombre d'entreprises se sont formalisées grâce à SIMPLES. D'environ 2.5 millions en 2007, plus de 4 millions de MSE s'étaient affiliées au régime en 2012.
- Une étude quasi-expérimentale a démontré que les MSE affiliées avaient augmenté leurs revenus et effectifs, et qu'elles avaient tendance à s'engager dans des opérations plus durables et à forte capitalisation.

Source: OIT (2014c), Policies for the formalization of micro and small enterprises in Brazil

2.8.3 PRECASI en Tanzanie

Objectifs et Cibles

Le Programme de Renforcement des Capacités des Associations du Secteur Informel (PRECASI) via la création de coopératives du Centre for the Informal Sector Promotion⁷¹ et du BIT avait pour but d'améliorer les conditions des travailleurs informels tout en les incitant à se formaliser. Le programme visait à permettre à dix responsables d'associations du secteur informel en Tanzanie d'acquérir les compétences et de bénéficier de l'assistance nécessaire à l'établissement de deux coopératives CEC. Pour se faire, les responsables bénéficièrent de sessions de formation, d'offre de conseil, et d'assistance technique pour la création et la gestion de CEC indépendantes et autosuffisantes.

Les coopératives créées devaient ensuite faire bénéficier leurs membres de services de sécurité sociale améliorés, de statuts formels, d'une meilleure représentativité auprès des autorités, d'une amélioration de leurs conditions de travail via une plus grande place dans le dialogue et la garantie de moyens de subsistance durables et décents (OIT, 2010).

Le ciblage du PRECASI concernait des travailleurs du secteur informel déjà partiellement formalisés ou engagés sur le chemin de la formalisation, de par leur appartenance à une association du secteur informel adhérente au CISP (Makange, 2010).

Résultats

Deux CEC furent formellement enregistrées (MONSA & ANSA) en 2010, à l'issue du projet et du processus de formation de la direction. Les membres existant du CISP furent donc en mesure d'adhérer moyennant des frais fixes d'enregistrement de 5,000 TZS⁷² et l'engagement à verser une somme mensuelle pour l'épargne (5,000 à 10,000 TZS⁷³). Milieu 2010, MONSA comptait 42 membres, et ANSA 65 (Makange, 2010).

De plus, des sessions de formation furent offertes aux membres de ces CEC, à partir de matériaux fournis par le CISP, et supplémentées par des visites individuelles de conseil menées par les Municipalités. Une évaluation d'impact indépendante atteste de l'utilité de ses sessions ayant permis aux membres d'apprendre à séparer leurs finances personnelles de leurs finances professionnelles (Makange, 2010).

Une évaluation plus récente serait toutefois nécessaire à mesurer l'impact du projet sur la formalisation des membres de CEC MONSA et ANSA.

Programme de Renforcement des Capacités des Associations du Secteur Informel (PRECASI)

- **Pays** : Tanzanie (Moshi & Arusha)
- **Dates** : Projet initial de 2009 à 2010
- **Organismes Responsables** : COOP Africa (projet BIT) ; DfID.
- **Organismes Partenaires** : Confederation of Informal Sector Organizations ; Moshi University College of Cooperative and Business Studies ; Municipalités (Moshi et Arusha) ; Saving & Credit Union League of Tanzania ; Tanzania Federation of Cooperatives.
- **Cibles** : associations/ regroupements du secteur informel membres de CISP ; individus membres du CISP.

71 Centre pour la Promotion du Secteur Informel

72 Environ 2.23\$US (Janvier 2018)

73 Environ 2.23\$US à 4.45\$US (Janvier 2018)

SECTION 3: Dénominateurs Communs d'Initiatives Prometteuses

En combinant les résultats de cet inventaire non-exhaustif d'initiatives de formalisation des entreprises et de leurs travailleurs en Afrique et en les comparant aux expériences similaires recensées en Amérique Latine, il est possible de dégager des dénominateurs communs susceptibles de contribuer au succès de telles initiatives. L'Amérique Latine a en effet fait des progrès substantiels ces dernières années, avec de nombreux programmes ayant généré des résultats positifs, notamment en Argentine, au Brésil, en Colombie, au Mexique, au Pérou, au Costa Rica, et au Chili (OIT, 2015d). Ces programmes, qui visent explicitement la transition vers le secteur formel, ont été, pour la plupart, des initiatives intégrées (similaires au REMPE au Cap Vert). L'ensemble de ces expériences et les leçons à en tirer peuvent informer de futures initiatives en Afrique.

En dépit de cela, il faut reconnaître que ces initiatives s'appliquent majoritairement à une certaine catégorie d'entreprises, plus ou moins à même d'atteindre un certain degré de formalisation (ce qui n'inclut pas exemple pas les entrepreneurs de subsistance). De plus, il est nécessaire d'améliorer la productivité des entreprises et de multiplier les services de développement qui leur sont proposés de manière à encourager la formalisation d'un plus grand nombre d'entreprises.

3.1 Incitations Solides

Lorsqu'il s'agit de se formaliser ou non, **les entreprises font un choix rationnel en comparant les coûts escomptés avec les bénéfices attendus**, dans les deux cas à court, moyen, et long terme. Les exemples d'initiatives encourageantes répertoriées ici démontrent que pour avoir un réel impact, elles doivent inclure des mesures incitatives solides. Les résultats des évaluations d'impact réalisées par la Banque Mondiale au Bénin (statut de l'entrepreneur) et au Malawi (assistance à l'enregistrement et information sur les services bancaires formels) sont effectivement clairs : en soi, **la simplification des démarches ne suffit pas à pousser les entreprises à se formaliser**.

Les mesures incitatives doivent répondre aux besoins des entreprises informelles, et contribuer à réduire les barrières à leur développement. En cela, il est nécessaire, en premier lieu de démontrer une **compréhension réelle des barrières auxquelles ces entreprises font face** (les démarches administratives excessivement coûteuses ou compliquées par exemple). Une fois ces barrières réduites ou supprimées, il faut associer le processus de formalisation à des **bénéfices réels, clairs et attractifs**, proposés par les autorités nationales ou les partenaires privés.

Les entreprises informelles doivent pouvoir facilement accéder à ces bénéfices, autant en termes de proximité physique, que de temps alloué ou de démarches requises.

Le design des initiatives de formalisation peut se faire en ciblant un aspect incitatif spécifique (fiscalité, accès à la sécurité sociale, accès au financement, etc.) ou un combinant de multiples incitations (ex : REMPE, SIMPLES Nacional). Il est possible d'adjoindre à tout projet des avantages fiscaux (exemptions et/ou taux d'impositions réduits), des services de développement des entreprises, ou encore à des services

financiers jusqu'alors hors de portée (voir statut de l'entrepreneur, FCPB au Burkina Faso, ABA-SME en Egypte, etc.).

Il faut toutefois éviter de freiner le processus de formalisation des entreprises adhérant à de tels initiatives en concevant des programmes aux avantages adaptés aux différents degrés de formalisation des entreprises. Ainsi, les **bénéfices de la formalisation doivent accompagner ce processus en s'adaptant avec les entreprises**. En cela, il faut renforcer les mesures incitatives et se débarrasser des éléments dissuasifs à la formalisation. Cela est par exemple évident au niveau de certains avantages fiscaux ayant tendance à décourager la croissance des entreprises désirant se maintenir au sein d'un régime fiscal qui leur est moins coûteux.

Les initiatives intégrées telles que **REMPE** au **Cap Vert**, et les initiatives « semi-intégrées » telles que les systèmes de **guichets uniques (CFCE au Cameroun)** ou le **Statut de l'Entrepreneur** et la **Carte AE** au **Mali** sont fondamentalement basées sur des incitations. D'une part, ces incitations sont pertinentes car elles ciblent des catégories d'entreprises particulières (taille, activité, etc.), et dont les besoins et obstacles rencontrés sont connus. D'autre part, le lien entre ces incitations (accès aux marchés, avantages fiscaux ou exemptions fiscales, accès au financement, etc.) sont clairement liés au respect des réglementations et au paiement des taxes, impôts et cotisations sociales dues.

Au Mali, la carte AE était donc un outil de contrôle et de mise en conformité pour les autorités ; et un outil de reconnaissance et d'accès à des avantages définis pour les entrepreneurs.

En **Afrique du Sud**, la formalisation du réseau de bus **BRT Rea Vaya** s'est accompagnée par l'insertion de certains conducteurs en tant qu'actionnaires de la compagnie de bus. Cette mesure a joué un rôle majeur dans le succès de l'initiative BRT Rea Vaya puisqu'elle a permis de garantir l'insertion durable des opérateurs informels au sein du nouveau réseau formalisé. En outre, une attention particulière a été portée sur les flux de liquidités des conducteurs de taxis informels de manière à s'assurer que ces derniers ne soient pas affectés négativement durant leur incorporation au réseau BRT Rea Vaya (McCaul & Ntuli, 2011). En effet, McCaul et Ntuli (2011) supposent que l'enjeu majeur des négociations était de persuader les conducteurs de taxi informels que leur engagement dans le projet BRT Rea Vaya leur offrirait un moyen de subsistance plus sûr, ou tout du moins aussi sûr que leur activité existante. Enfin, on peut supposer que l'attribution de la gestion des risques commerciaux à la municipalité de Johannesburg a offert une incitation robuste aux opérateurs informels (ibid).

A l'inverse, le manque d'incitations dans le cas de la taxe sur le chiffre d'affaires (**TOT**) au **Kenya** et sur le mode d'imposition forfaitaire employé au **Ghana** avant l'introduction de la « taxation associationnelle » fait bien la preuve de la nécessité d'incitations, mais aussi de mesures d'application de la mise en conformité solides (voir encadré 1).

3.2 Consultation, Collaboration, Ciblage et Communication

Outre les recherches documentaires, il est nécessaire de s'adresser directement aux acteurs informels visés lors de l'élaboration de programmes. Les initiatives de formalisation faisant appel à un **processus consultatif** semblent en effet bien fonctionner. De manière générale, les exemples démontrent qu'une **approche de haut-en-bas**, sans communication ou consultation avec les principaux concernés **n'est pas à favoriser**. De plus, le recours à la consultation est essentiel à l'élaboration de pratiques qui seront plus probablement jugées comme étant **légitimes** par les opérateurs informels mais aussi par leur clientèle (voir encadré 2 sur les Zabaleens).

Cela ne s'applique pas uniquement à la collaboration entre les autorités et les cibles (et/ou leurs représentants) mais aussi à la **collaboration inter-administrations**. Il est tout aussi important de **privilégier la collaboration au sein des parties prenantes** dans ces initiatives (par exemple : institutions nationales, ONGs, associations professionnelles, institutions financières, etc.).

Dans les trois cas, cette démarche est utile à **mieux comprendre le fonctionnement du marché ciblé par l'initiative** et/ou des relations existantes entre les cibles et les autorités. Une fois ce processus établi, il est nécessaire de faire un réel **travail de communication** pour s'assurer que les cibles du programme sont bien informées de son existence.

Les initiatives en **Afrique du Sud (BRT Rea Vaya et NIBUS)**, au **Cap Vert (extension de la protection sociale aux travailleurs domestiques et indépendants)** et en **RDC (Mutualisation des déclarations et paiements)** ont toutes fait appel à un processus consultatif. La comparaison de ces expériences avec celle des **Zabaleens en Egypte** (voir encadré 2) illustre clairement la nécessité du recours aux négociations et à des études préalables.

L'exemple du BRT Rea Vaya Sud-Africain rappelle que les tentatives de formalisation entreprises ultérieurement avaient échoué en raison d'une approche similaire. Cela est d'autant plus vrai dans ce type de contextes propres à la contestation légitime⁷⁴. Il ne s'agit pas de dire que les démarches de consultations garantissent le succès de toute initiative de formalisation (le processus de formalisation de BRT Rea Vaya fut long et laborieux, malgré des méthodes collaboratives dans un deuxième temps), mais plutôt qu'il est mal avisé d'entreprendre un processus de formalisation qui n'inclurait pas les opérateurs informels déjà implantés sur le marché ciblé par l'initiative.

Les réformes au Cap Vert et en RDC se sont également basées sur des discussions entre différentes administrations (RDC) et administrations-NGOs-associations professionnelles. L'usage de la négociation est donc tout aussi important au sein même des organismes gouvernementaux dans le cas de partenariats.

74 Centres urbains où les réseaux informels sont dynamiques, bien implantés, étendus et tendent à être (assez) bien accepté par les populations locales/clientèle.

C'est dans cette logique que l'on peut potentiellement trouver une explication au manque d'application du **statut de l'entrepreneur** au niveau des législations nationales **des membres de l'OHADA**. D'une part, l'AUDCG, qui définit le statut de l'entrepreneur, prescrit l'adoption de mesures fiscales incitatives, en dépit du fait que la législation OHADA n'est pas préparée en collaboration avec les autorités nationales en charge de la fiscalité. L'AUDCG est à la fois souple et rigide, puisqu'il laisse le champ libre aux administrations nationales de définir leurs propres mesures incitatives tout en ordonnant que celles-ci se devront d'inclure des avantages fiscaux. D'autre part, cette semi-souplesse ne facilite pas nécessairement l'application du statut au niveau national puisqu'il est susceptible de nécessiter une refonte du mode de fonctionnement et/ou de coordination entre les administrations concernées.

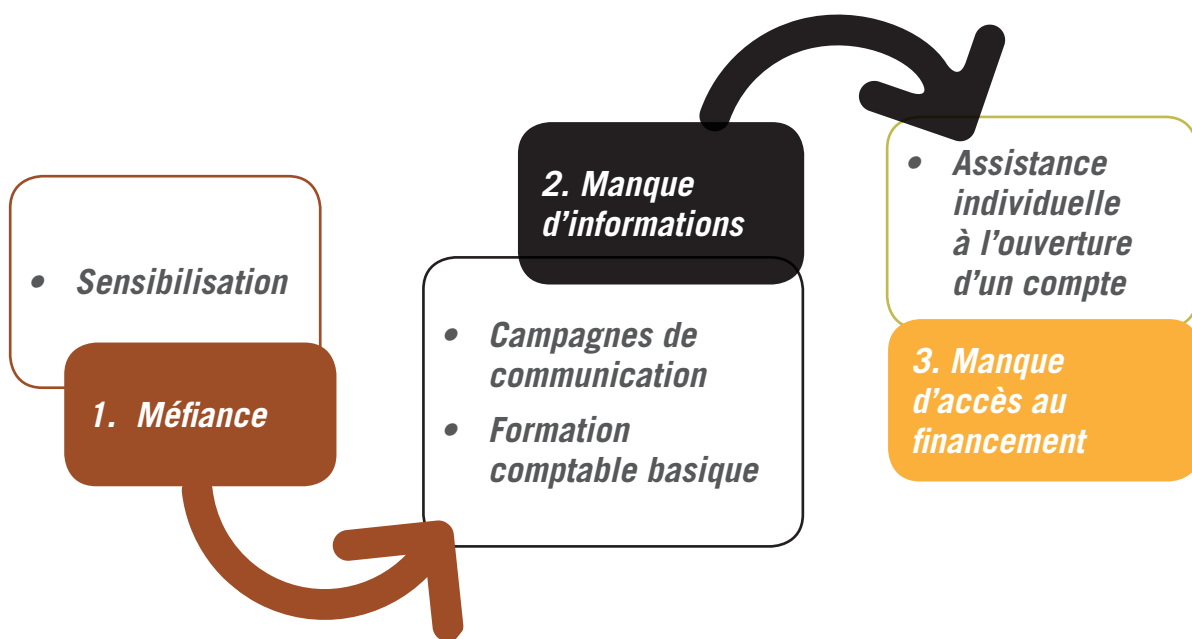
A l'inverse, les performances de l'eRegulations et l'eRegistration du PFA de la CNUCED démontre que les initiatives basées sur la **coopération inter-administrations** peuvent porter leurs fruits. Ici, bien que la plateforme d'exploitation soit développée par la CNUCED, elle est ensuite appropriée par les autorités en charge des démarches administratives et de la formalité des entreprises. Ce procédé inclut également un élément collaboratif avec le secteur informel puisque les réformes des démarches se basent sur des enquêtes nationales de satisfaction.

3.3 Approche holistique : combinaisons pertinentes et échelonnage

Aux vues des résultats des études et démarches de consultation, il est possible d'identifier les principaux freins à la formalisation de la population cible. L'utilisation d'**approches intégrées et cohérentes** est à privilégier puisque les barrières à la formalisation des entreprises sont multiples et doivent de préférence être adressées dans leur ensemble. Dans ce sens, il est nécessaire que les projets de formalisation **appréhendent les difficultés et les besoins des groupes cibles pour les associer aux obligations de formalisation**. Par exemple, une solution au problème de manque d'accès au financement, couplé à une méfiance envers les institutions bancaires formelles et/ou gouvernementales peut passer par un processus d'information sur les services proposés et leurs avantages, une formation à la comptabilité, et une assistance à l'ouverture d'un compte en banque et/ou obtention d'un crédit (voir schéma exemple ci-dessous).

Cet exemple illustre la complexité des motifs de non-conformité, ainsi que leurs potentiels hiérarchiques requérant des projets divisés en étapes. Ici, le manque d'accès au financement n'est effectivement que la face cachée de l'iceberg.

Il est donc essentiel de d'adapter chaque initiative au contexte en déterminant une série d'interventions échelonnées susceptibles d'abaisser les barrières à la formalisation.



Les démarches fragmentées en termes d'actions réalisées et des mesures incitatives adjointes peuvent constituer un frein réel à l'incitation des entreprises à se formaliser. Dans le cas du **Malawi** où il existe une scission entre les administrations centrales et les municipalités, on ne trouve aucune influence des mesures d'incitations à l'obtention du **certificat d'enregistrement** au registre national sur l'enregistrement au niveau municipal.

3.4 Démarches progressives

Lorsque l'on parle d'entreprises informelles en Afrique, il ne s'agit que rarement d'entreprises étant entièrement hors de portée des autorités. Chaque pays a des critères de formalité propres⁷⁵. La formalisation peut donc facilement se révéler être un processus laborieux, ou tout du moins long, même dans un cadre législatif favorable.

La plupart des initiatives optent donc pour une approche progressive, dont on peut distinguer trois types :

- **Inclusives** : Les entreprises informelles (ou partiellement formelles) peuvent accéder aux programmes, services, etc. et sont ensuite encouragées à se formaliser via des sessions d'information, de formation ou d'assistance aux démarches. Dans de tels cas, il est utile de définir à l'avance des dispositions permettant au processus de formalisation de suivre son cours et d'éviter d'avoir un effet inverse qui inciterait à ne pas aller plus loin dans la formalisation.

Ces approches sont plus utiles dans les cas où :

⁷⁵ Entre 4 et 6 obligations en moyenne.

- L'ajout de critères de formalisation peut déterrer les entreprises potentielles. Cela peut par exemple se produire si le processus d'obtention de documents ou d'enregistrement peut s'avérer long, coûteux ou compliqué de premier abord ;
- Les entreprises ou population cibles sont notoirement méfiantes vis-à-vis des autorités/administrations. Leur inclusion sans concessions peut donc être un premier pas vers le développement de relations collaboratives entre acteurs informels et les autorités.

Banco Estado au Costa Rica, FCPB au Burkina Faso, ABA-SME en Egypte, REMPE au Cap Vert, GPEI au Burkina Faso, Mbao au Kenya, Kixi Crédito en Angola.

- **Incitatives** : Elles encouragent les entreprises à se formaliser progressivement (par exemple en requérant en premier lieu l'enregistrement au RCCM ou auprès de l'administration fiscale) afin d'accéder aux services proposés. Par la suite, les entreprises peuvent bénéficier d'assistance pour augmenter leur degré de formalisation.

Ces approches sont particulièrement utiles lorsque la population/les entreprises cibles ont tendance à :

- Démontrer un intérêt pour la formalisation ;
- Avoir déjà entrepris des démarches de formalisation (avec succès ou non) ;
- Sont en mesure d'effectuer les démarches requises facilement et à moindre coût, de manière à ne pas les décourager.

Banco Estado au Costa Rica, Régime fiscal préférentiel au Chili, FCPB au Burkina Faso, ABA-SME en Egypte, REMPE au Cap Vert, Statut de l'Entrepreneur, FAFCI en Côte d'Ivoire, PFA (eRegistrations), guichets uniques, EMN (dans certains cas), SIMPLES Nacional, PRECASI en Tanzanie (adhésion à une association).

- **Prescriptives** : Elles requièrent que les entreprises soient 'quasi-formelles' (se conformant à une majorité des aspects de la formalisation) avant d'accéder au programme ou aux services offerts. Cela peut être dû à un manque de capacités à assister les entreprises dans le processus de formalisation ou à un ciblage spécifique des entreprises déjà presque formelles ou ayant des caractéristiques similaires aux entreprises formelles.

Ces approches sont plus adaptées dans les cas où :

- Les entreprises sont à même de se formaliser mais ont jusqu'alors fait le choix de ne pas le faire pour éviter de s'assujettir à leurs obligations ;
- L'informalité du secteur cible représente un danger sanitaire, sécuritaire, etc.

ABA-SME en Egypte (pour l'obtention de crédits élevés), EMN (dans la plupart des cas), CGA dans les pays de l'UEMOA, BSTP du Cameroun.

3.5 Durabilité

Les exemples de bonnes pratiques suggèrent que les **initiatives de longues durée ou reproductibles sont généralement privilégiées**. En effet, **l'appropriation nationale** est une condition déterminante importante et bien à même de garantir l'aspect pérenne des initiatives de formalisation. Au minimum, l'appropriation passe donc par la collaboration avec les autorités nationales, mais se traduit, idéalement, par un leadership gouvernemental.

La durabilité des initiatives est toute aussi importante pour les **mécanismes de suivi et d'évaluation** qui seront plus détaillés et percutants si une **période de temps suffisante** est allouée pour permettre aux bénéfices du projet d'émerger.

Il est également question de développer une **culture de conformité sur le long-terme** à l'aide de mécanismes ou de normes simples et fiables. Le développement de guichets uniques, de plateformes électroniques de commerce extérieur ou de sites internet eRegulations sont des initiatives pérennes, dont le but est de réformer durablement le système de mise en conformité des pratiques d'enregistrements et des pratiques commerciales.

Bien qu'ayant connu des difficultés, l'initiative **REMPE** est portée par le gouvernement du **Cap-Vert**, avec une volonté réelle de maintenir ce programme sur le long-terme. Dans ce sens, les autorités nationales s'engagent à analyser, mesurer, et, le cas échéant, repenser le programme de manière à garantir son succès.

Le succès du projet **BRT Rea Vaya** en **Afrique du Sud** doit son succès en partie au fait que les conducteurs de bus eurent à y gagner financièrement, et dans la durée de par la reprise en main des autorités municipales de la gestion des infrastructures routières sur les réseaux. La dépendance du système aux finances municipales illustre cependant l'importance de concevoir des programmes financièrement viables pour les entreprises formalisées et les organismes responsables.

Similairement, on constate que les initiatives relatives à l'accès à la sécurité sociale, dont les bénéfices sont clairement communiqués et compris par la population cible sont généralement réussies. Cela fut le cas du **régime de la retraite Mbao au Kenya**, et semble pouvoir s'appliquer aux initiatives **e-NAPSA en Zambie** et des **régimes des pensions au Ghana**, qui bénéficient d'ores et déjà de résultats encourageants à court terme.

SECTION 4: Conclusion et Recommandations

En Afrique comme en Amérique Latine, **de nombreux programmes de formalisation des entreprises et de leurs travailleurs ont été initiés, mais leur couverture documentaire est minimale**, voir non-existante dans bien des cas. Les études d'évaluation d'impact approfondies sont tout aussi rares. Similairement, les populations cibles sont trop souvent mal ou peu informées de l'existence de telles initiatives et de leurs avantages potentiels.

Certains **points d'entrées vers la formalisation** semblent être bien **plus populaires que d'autres**, comme cela est le cas pour la simplification des démarches d'enregistrement, l'accès à la sécurité sociale, les régimes fiscaux préférentiels pour les MSME et l'accès au financement (même si ces deux derniers ne ciblent souvent pas explicitement le secteur informel⁷⁶). Cela peut s'expliquer par le fait que les enquêtes menées auprès d'entreprises informelles et/ou de MSME citent la fiscalité, et le manque d'accès **au financement comme les principales barrières à leur développement et formalisation. De même, les acteurs** du secteurs informels font souvent référence à la complexité (réelle ou perçue) des démarches de formalisation. De plus, c'est en permettant aux opérateurs informels d'accéder à des services de **sécurité sociale** que leur degré de vulnérabilité peut être réduit.

En outre, les coopératives et associations professionnelles sont de plus en plus engagées dans des initiatives de formalisation.

On note l'émergence de tendances régionales en Afrique, pour la plupart issues des recommandations de la R204 de l'OIT. D'une part, la tendance est aux **larges programmes multilatéraux et stratégies nationales de migration vers le secteur formel**. Ces plans de grande envergure alimentent des initiatives à plus petites échelles, et plus ciblées. D'autre part, il existe une certaine forme de **standardisation** de ces grandes directives (guichets uniques, plateformes d'enregistrement en ligne, régimes fiscaux simplifiés, etc.) qui sont ensuite adaptées aux contextes et capacités nationales. Ce procédé passera certainement par la mise à jour des données nationales (secteur privé, l'emploi (formel et informel), la formation professionnelle, etc.) si tant est qu'elles sont dépassées, de manière à élaborer des programmes informés, pertinents et correctement ciblés.

Les initiatives recensées illustrent l'importance du rôle que peuvent jouer les **parties prenantes**. La majorité des bonnes pratiques incluent en effet des **associations professionnelles** (régime Mbao au Kenya ; extension de la protection sociale au Cap Vert ; **régime des pensions au Ghana** ; ABA-SME en Egypte ; BRT Rea Vaya en Afrique du Sud) ou des **coopératives** (RECICLA au Mozambique ; FCPB au Burkina Faso), et la quasi-totalité d'entre elles incluent au moins une **administration nationale, régionale ou locale**. Il est important d'inclure les associations du secteur informel dans le processus de migration vers la formalité. Dans le cas des coopératives, les atouts majeurs

⁷⁶ Cela se traduit aussi dans cet inventaire d'initiatives de formalisation.

sont la possibilité de faire des économies d'échelle dans la gestion des opérations commerciales ainsi que d'accéder plus facilement aux marchés, au financement, etc. Le rôle des organes gouvernementaux est tout aussi important, ne serait-ce que pour s'assurer de la viabilité et du potentiel de reproduction des programmes de formalisation. Ils bénéficient aussi de réserves d'experts individuels et institutionnels (instituts de sécurité sociale, ministère de la formation professionnelle, direction des impôts, etc.).

Aux vues de la multiplicité d'initiatives de formalisation, les **réels défis** au jour d'aujourd'hui sont :

- (i) De s'assurer que les programmes sont accompagnés de campagnes de communication (sur les programmes eux-mêmes et leurs avantages, ainsi que sur les bénéfices de la formalisation). Il apparaît en effet qu'une **campagne de sensibilisation soit un passage obligé** pour changer les perceptions des entrepreneurs sur les autorités, les administrations, et pour illustrer les bénéfices de la formalisation. Cette démarche peut se faire en amont ou en combinaison avec une offre d'assistance à la formalisation telle que l'aide aux démarches d'enregistrement ou à l'ouverture d'un compte en banque par exemple.
- (ii) De **promouvoir l'échange productif d'informations** (au niveau national et international) sur leurs succès et échecs respectif⁷⁷. On constate en effet que dans l'objectif d'améliorer le climat des affaires pour notamment attirer les investissements étrangers, les gouvernements s'appuient largement sur le classement et système d'évaluation « Doing Business » de la Banque Mondiale. Il serait potentiellement utile de développer un système régional similaire pour les initiatives de formalisation ;
- (iii) D'associer, autant que possible, des **mécanismes de suivi et d'évaluation** à chaque initiative. L'évaluation récente du REMPE (Monteiro et al., 2017) en est un bon exemple. Bien que cette l'évaluation de la mise en œuvre du programme montre des lacunes au niveau de la coordination inter-administrations, au début du processus d'implémentation, cette méthode de suivi permet d'adresser rapidement et efficacement les problèmes identifiés.

Il apparaît **également**, que ce soit les **initiatives ciblées en fonction des populations** (femmes, jeunes, travailleurs indépendants, entreprises rurales, MPEs, etc.) qui soient les plus susceptibles de générer des résultats positifs, ou, tout du moins, d'être évaluées plus efficacement. De plus, il est plus aisé de mener des campagnes de communication dans ce contexte.

Outre ces recommandations, les ateliers sous-régionaux de partage d'expériences de formalisation en Amérique Latine et en Afrique de 2015 préconisait de mettre l'accent sur la protection sociale et sur la formalisation des personnes non-salariées, tels que les travailleurs indépendants, de développer une culture de respect de la législation

⁷⁷ Ceci contribuera aussi à éviter la redondance dans les différents organismes nationaux.

relative aux entreprises, et, de renforcer les mécanismes d'inspection du travail dans le secteur informel (OIT, 2015b et d). Enfin, l'atelier consacré à l'Amérique Latine recommandait de s'engager dans de telles initiatives au bon moment, c'est-à-dire durant des périodes de croissance⁷⁸ permettant d'allouer les fonds nécessaires et de façon durable (OIT, 2015d).

78 Fait intéressant, l'un des éléments de succès du projet BRT Rea Vaya de Johannesburg identifié par Venter (2012) était le fait que la saturation du marché des taxis à la période de la formalisation (compétition et standardisation de l'offre élevées) avait probablement incité les conducteurs de taxis à mieux accepter cette intervention.

NOTES FINALES

Cette publication, réalisée sous l'impulsion du Bureau de l'OIT à Yaoundé et développée dans le cadre d'une série de notes thématiques et régionales, a été préparée par Alice N'Deye Tall. Elle présente une cartographie des initiatives Africaines dans le domaine de la formalisation des entreprises et de leurs travailleurs, en comblant un manque d'information sur les initiatives africaines dans ce domaine.

L'étude se base sur une revue de la littérature et des interviews et échanges avec des personnes ressources dans ce domaine. On note particulièrement les contributions des personnes suivantes: Roberto Pes, Laure Ndonko et Dramane Batchabi (OIT, Cameroun) ; Julien Bornon (CNUCED, Maroc) ; Dinastela Curado (OIT, Cap Vert) ; Michela Mackay (Corporate Affairs Commission, Sierra Leone) ; Giima Mabel Lavaly, (International Finance Corporation, Sierra Leone) ; Cheikh Badiane (OIT, Sénégal) ; Oniah Nkosi (OIT, Afrique du Sud) ; Coumba Diop et Margarita Lalayan (CIF-OIT, Italie); Judith van Doorn, Josée Laporte et Guy Tchami (OIT, Suisse).

ANNEXE 1 – Information sur les CGA des pays de l’UEMOA

Pays	CGA en activité	Nombre d’adhérents potentiels (UPI) ⁷⁹	Nombre réel d’adhérents
Bénin	2	206,200	749 (217 du secteur informel)
Burkina Faso	2 (+2 antennes régionales)	151,100	470
Côte d’Ivoire	83 (58 à Abidjan)	609,700	15,000
Mali	18	234,000	5,000
Niger	1	74,100	82
Sénégal	4 (2 à Dakar)	277,200	> 200
Togo	1	209,800	10

Source : Dieng (2014)

79 Uniquement sur Cotonou, Ouagadougou, Abidjan, Bamako, Niamey, Dakar et Lomé.

Pays	Frais d'adhésion	Cibles	Avantages fiscaux	Autres avantages	Services offerts
Burkina Faso	20,000 FCFA + Cotisations mensuelles au montant déterminé par le C.A. annuel	Affiliés au Régime Social des Indépendants (RSI) - Entrepreneurs (PME) - Entreprises informelles	-30% sur l'impôt sur les bénéfices -50% sur l'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF) (pour les industriels & commerçants) -20% sur la Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA)	- Facilitation de l'accès au financement par les banques et IMF - Networking entre membres	Services à tous les membres : - Tenue d'une comptabilité - Appui au paiement des impôts et taxes (y compris déclarations et bilans financiers) - Appui (conseil et information) à la gestion administrative, organisationnelle, commerciale et développement - Sessions d'information, formations, <i>coaching</i>, <i>mentoring</i> Services à la carte : - Appui (stratégie et outils) à la gestion administrative, organisationnelle, commerciale et développement - Etudes de marché - Plans d'affaires - Formations spécialisées - Démarrage d'entreprise, etc.
Côte d'Ivoire	RRS : 1,020,000 FCFA/an - IS : entre 60,000 et 504,000 FCFA/an	Contribuables du Régime Réel Simplifié (RRS) - ou de l'Impôt Synthétique (IS) ⁸⁰	- RRS : -50% sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) pendant 3 ans puis -20% par la suite -50% sur l'IS - Exemption de patente pendant 3 ans, et -50% en années 4 et 5	- Facilitation de l'accès au financement par les banques et IMF - Eligibilité au Fonds National de Solidarité	- Formation à la gestion d'entreprise - Appui à la gestion fiscale et comptable - Assistance aux démarches de formalisation - Micro-assurance - Service de médiation avec l'administration fiscale

80 Selon certains plafonds de C.A. annuels, par catégories.

Sénégal	-	Toutes les PME (même informelles ou en cours de démarrage)	-15% sur les bénéfices imposables (RRS avec C.A. annuel de moins de 100 millions de FCFA TTC) - déclaration TVA à partir des recettes	Facilitation de l'accès au financement par les banques et IMF (label CGA)	- Appui à la gestion fiscale et comptable - Assistance à la gestion des ressources humaines (recrutement, licenciement, etc.) - Appui aux démarches juridiques - Formations à la carte (comptabilité, gestion, marketing, développement commercial, fiscalité, etc.) - Assistance à la création/formalisation d'entreprise - Assistance à l'obtention de financement
Togo	-	Commerçants, industriels, artisans, ou agriculteurs sous un régime fiscal PME/PMI et au C.A. annuel inférieur à 100 millions FCFA	- Régime TPU⁸¹ : - 30 % sur la TPU (années 1 à 30) - 15% (années 4 à 5) - Régime RSI⁸² : -50% (années 1 à 3) puis -30% (4 à 5) sur la taxe professionnelle -30% puis -15% sur l'impôt sur le revenu -20% puis -10% sur l'impôt minimum forfaitaire	- Suivi comptable régulier - Services personnalisés	- Appui à la gestion fiscale et comptable (y compris déclarations et bilans financiers) - Sessions d'information personnalisées

Sources :

*Burkinapmepmi.com (2012), <http://www.burkinapmepmi.com/spip.php?article7428>**CGA.bf (2014), <http://cga.bf/qui-sommes-nous/article/prestations-offertes-par-les-cga>**DGI.gouv.ci (2012), <http://www.dgi.gouv.ci/site/?p=cga>**CNCGA.ci, <http://www.cncga.ci/pourquoi-adherer-a-un-cga>**CGASénégal.com (2011), <http://www.cgasenegal.com/index.php/le-cgas>**CCIT.tg, <http://www.ccit.tg/cga>*

81 Taxe Professionnelle Unique

82 Régime Simplifié d'Imposition

LISTE DES RÉFÉRENCES

ACCORD-SL (2017), 'Business Bomba 1', *The African Foundation for Development in Sierra Leone (AFFORD-SL)*, [EN LIGNE], Disponible à : <http://www.affordsl.com/projects/business-bomba/business-bomba-1/> (visité le 27 Décembre 2017)

Acte Uniforme Révisé Portant Sur Le Droit Commercial Général (AUDCG). Adopté le 15/12/2010 à Lomé (TOGO), Publié dans le Journal Officiel n°23 du 15/02/2011, OHADA

Acte Uniforme Portant Organisation et Harmonisation des Comptabilités des Entreprises (AUOHCE). Adopté le 23/03/2000, OHADA

AfDB/OECD/UNDP. (2017), "Sierra Leone" in *African Economic Outlook 2017: Entrepreneurship and Industrialisation*, Paris: OECD Publishing

Aguirre, I. (2015), 'Cairo's 'Zabaleen' garbage collectors: Egypt's diamond in the rough', *Global Risks Insights* [EN LIGNE], Disponible à : <https://globalriskinsights.com/2015/06/cairos-zabaleen-garbage-collectors-egypts-diamond-in-the-rough/> (visité le 30 Décembre 2017)

Allen, C. & Jossias, E. (with contributions from Sonia Dias). (2011), 'Mapping of the Policy Context and Catadores Organizations in Maputo, Mozambique Report for WIEGO's Inclusive Cities Project, Africa Waste Picker Programme', Cambridge: WIEGO

Algérie Presse Service. (2017). 'Algérie – Les sous-traitants ne représentent que 10% des entreprises industrielles (Bourse de sous-traitance)', *Maghreb Emergent* [EN LIGNE], Disponible à : <http://maghrebemergent.com/economie/algerie/70866-algerie-les-sous-traitants-representent-10-seulement-des-entreprises-industrielles-bourse-de-sous-traitance.html> (visité le 19 Janvier 2018)

Annobil, A. (2017), 'Pension Funds for Ghana's Informal Sector', *AfricaBusiness2020.com*, [EN LIGNE], Disponible à : <http://africabusiness2020.com/2017/05/16/pension-funds-ghanas-informal-sector/> (visité le 30 Décembre 2017)

Banque Mondiale. (2017), 'Business Reforms for Starting a Business' [EN LIGNE], Disponible à : [EN LIGNE], Disponible à : <http://www.doingbusiness.org/reforms/overview/topic/Starting-a-Business> (visité le 12 Décembre 2017)

Banque Mondiale. (2015), 'EVALUATION D'IMPACT DU STATUT DE L'ENTREPRENANT A COTONOU : Résultats Intermédiaires', présentation donnée à Cotonou, le 16 Juin 2015

Banque Mondiale/International Finance Corporation. (2013), 'MISE EN OEUVRE DU STATUT DE L'ENTREPRENANT AU BENIN : Conclusions de l'Équipe Fiscalité', présentation donnée à Cotonou, le 7 Juin 2013

Benhassine, N.; McKenziem D.; Pouliquen, V.; Santini, M. (2018), Can enhancing the benefits of formalization induce informal firms to become formal? Experimental evidence from Benin, *Journal of Public Economics*, 157: 1-14, Jan 2018

BSTP Cameroun. (2015), 'BSTP' [EN LIGNE] Disponible à : <https://bstpcameroun.org/fr/BSTP> (Visité le 19 Janvier 2018)

Buque, L.I.B. & Ribeiro,. (2015), 'Overview of the selective waste collection with pickers in Maputo municipality, Mozambique: challenges and perspectives', *Saúde e Sociedade*, 24(1), pp. 298-307

Bureau International du Travail (BIT). (2015a), 'La Microfinance pour le Travail Décent - Améliorer l'Impact de la Microfinance: Données recueillies par un programme d'action-recherche', Genève : OIT, Disponible à: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_344846.pdf

Bureau International du Travail (BIT). (2015b), 'La Microfinance pour le Travail Décent : Recherche-action 2008-2012', Disponible à : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/projectdocumentation/wcms_186195.pdf

Bureau International du Travail (BIT). (2011), 'Promouvoir la création d'emplois pour les jeunes dans les entreprises multinationales et leurs chaînes d'approvisionnement : Côte d'Ivoire', *Secteur de l'Emploi Rapport sur l'Emploi No. 13*, Disponible à: http://www.ilo.org/employment/Whatwedo/Publications/employment-reports/WCMS_167417/lang--en/index.htm

Bureau International du Travail (BIT). (2010a), 'Promoting Job Creation for Young People in Multinational Enterprises and Their Supply Chains : Liberia', *Employment Sector, Employment Report No.7*, Disponible à: http://www.ilo.org/employment/Whatwedo/Publications/employment-reports/WCMS_144385/lang--en/index.htm

Bureau International du Travail (BIT). (2010b), 'Promoting Job Creation for Young People in Multinational Enterprises and Their Supply Chains : Sierra Leone, *Employment Sector, Employment Report No.8*, Disponible à: http://www.ilo.org/employment/Whatwedo/Publications/employment-reports/WCMS_149932/lang--en/index.htm

Cain, A.; Kolstad, I.; Wiig, A. (2015), 'Micro-Level Effects of Oil Resources: Insights from a Survey of Angolan Microcredit Clients' in Grant, A.J.; Compaoré, N.W.R. et Mitchell; M.I. (ed), *New Approaches to the Governance of Natural Resources: Insights from Africa*, Basingstoke: Palgrave Macmillan

Campos, F.; Goldstein, M.; McKenzie, D. (2015). Short-Term Impacts of Formalization Assistance and a Bank Information Session on Business Registration and Access to Finance in Malawi, *World Bank Policy Research Working Paper 7183*, January 2015, Disponible à: <https://ideas.repec.org/p/wbk/wbrwps/7183.html>

Centre de Formalités des Entreprises du Togo (CFE). (2016), 'A propos du CFE', [EN LIGNE] Disponible à : <https://www.cfetogo.org/cfe-togo/1/a-propos-1.html> (Visité le 23 Février 2018)

Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI). (2017), *Récapitulatif des Réformes Environnement des Affaires*

Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED). (2017a), 'Le système eRegulations', Disponible à : <https://businessfacilitation.org/assets/documents/pdf/UNCTAD-eRegulations-FR.pdf>

CNUCED. (2017b), 'Le système eRegistrations : Guichets uniques en ligne pour des administrations efficaces', Disponible à : <https://businessfacilitation.org/assets/documents/pdf/UNCTAD-eRegistrations-FR-detailed.pdf>

Centre International de Formation (CIF) de l'OIT. (2015), 'Transition vers l'économie formelle : Forum mondial de partage des connaissances – GKSF'

Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Brazzaville (CCIAM). (2011), 'Créer son entreprise' [EN LIGNE] Disponible à : <http://www.cciambrazza.com/www.congo-pmea.net> (visité le 23 Février 2018)

Conseil National du Patronat du Mali (CNPM). (2015), 'BSTP' [EN LIGNE] Disponible à : <http://www.cnpmali.org/index.php/bstp> (visité le 19 Janvier 2018)

Connection Ivoirienne.Net (29 Septembre 2017), 'Le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) passe à 10 milliards F CFA (5e anniversaire)' [EN LIGNE] Disponible à : <http://www.connectionivoirienne.net/129647/le-fonds-dappui-aux-femmes-de-cote-divoire-fafci-passe-a-10-milliards-f-cfa-5e-anniversaire>

communiqué de presse par Delay, P. & Hopps, J. (2017), 'World Bank Group Supports Access to Finance in Sierra Leone with Collateral Registry ', Freetown, Sierra Leone, 19 Juin 2017 [EN LIGNE], Disponible à: <https://ifcextapps.ifc.org/ifcext/pressroom/ifcpressroom.nsf/0/1CEFEF475C5AA35885258145004364C6> (visité le 30 Décembre 2017)

Development Workshops (DW). (2007), 'KixiCrédito – LUPP's Sustainable Livelihoods Programme (SLP), Good practice in the musseques of Luanda', *LUPP Good Practice Series*

Didero, M. (2012), 'CAIRO'S INFORMAL WASTE COLLECTORS: A MULTI-SCALE AND CONFLICT SENSITIVE PERSPECTIVE ON SUSTAINABLE LIVELIHOODS', *Erdkunde*, Vol. 66 · No. 1, pp. 27–44

Dieng, A.A. (2014), 'NOTE POLITIQUE SUR LES CAUSES DES RÉSULTATS MITIGES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES CGA ET FORMULATION DE RECOMMANDATIONS', *Atelier de restitution : Hôtel Lamantin Beach – Saly, du 24-25 Novembre 2014*

DominiqueOuattara.ci (24 Décembre 2012), 'La Première Dame, Mme Dominique Ouattara lors du lancement du FAFCI : «C'est une opportunité pour les femmes ivoiriennes de sortir de la pauvreté»' [EN LIGNE] Disponible à : <http://dominiqueouattara.ci/fr/activites/la-premiere-dame-mme-dominique-ouattara-lors-du-lancement-du-fafci-0>

Dorfman, M. (2015), 'Pension Patterns in Sub-Saharan Africa', *Social Protection & Labor Discussion Paper No.1503*, World Bank Group

Douglas, K. (2016), 'Ghana's first pension fund targeting the informal sector', *HowWeMadeItInAfrica.com*, [EN LIGNE], Disponible à : <https://www.howwemadeitinafrica.com/ghanas-first-pension-fund-targeting-informal-sector/56924/> (visité le 30 Décembre 2017)

Department of Small Business Development (DSBD). (2016), 'Face to Face Training on policies and strategies for transition to formalisation'

Elija Guamba, J.M. & Americo Tembe, A. (2016), "SELECTIVE COLLECTION AND RECYCLING OF SOLID WASTE CASE STUDY: RECYCLING OF SOLID WASTE IN HULENE KA-MAHOTA DISTRICT", *International Journal of Research – Granthaalayah*, Vol. 4, No. 7 (2016): pp. 84-93

Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI). (2017), 'Fonds d'appui aux Femmes : la cagnotte passe à 10 milliards FCA : Les femmes de Côte d'Ivoire peuvent se réjouir après la hausse du fonds d'appui qui leur est alloué' [EN LIGNE] Disponible à : <http://fondsfafci.blogspot.fr/2017/09/fonds-dappui-aux-femmes-la-cagnotte.html> (visité le 28 Novembre 2017)

Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI). (2014), 'Tout savoir sur le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire', [EN LIGNE], Disponible à : <http://fondsfafci.blogspot.fr/2014/04/tout-savoir-sur-le-fonds-dappui-aux.html#more> (visité le 28 Novembre 2017)

Gerdes, P. & Gunsilius, E. (2011), 'The Waste Experts: Enabling Conditions for Informal Sector Integration in Solid Waste Management: Lessons learned from Brazil, Egypt and India', Eschborn: Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH

GIZ. (2011), 'Recovering resources, creating opportunities Integrating the informal sector into solid waste management', Eschborn, Allemagne: GIZ

Gouldson, A., Colenbrander, S., Sudmant, A., Godfrey, N., Millward-Hopkins, J., Fang, W. and Zhao, X., (2015). Accelerating Low-Carbon Development in the World's Cities. Contributing paper for *Seizing the Global Opportunity: Partnerships for Better Growth and a Better Climate*. New Climate Economy, London and Washington, DC. Available at: <http://newclimateeconomy.report/misc/working-papers>

Grozel, F. (2016), 'APEC 2016 - Ease of Doing Business Workshop: Effective Solutions to Improve the Business Environment' [EN LIGNE] Disponible à : <https://businessfacilitation.org/apec/>

Guichet Unique de Création d'Entreprise (GUCE). (2013), 'Nous découvrir', [EN LIGNE] Disponible à : <http://fr.guichetunique.cd/spip.php?rubrique4>

Haïdara, H. (2005), 'ELABORATION D'UN CADRE STRATEGIQUE D'APPUI DU CNPM AU DEVELOPPEMENT ET A L'ORGANISATION DES ACTIVITES DU SECTEUR DE L'ECONOMIE INFORMELLE PAR LA PROMOTION DE LA SOUS-TRAITANCE ET DE LA PRODUCTIVITE', *Forum du Partenariat 2005*, Conseil National du Patronat du Mali

Hamed, Y. & Prepelitchi, G. (à paraître), Alexandria Business association (Egypt): Formalisation through access to finance, BIT

Institute of Economic Affairs (IEA). (2012), 'Informal sector and Taxation in Kenya', *THE BUDGET FOCUS, A Publication of the IEA Budget Information Programme, Issue No. 29 September 2012*, Nairobi: IEA

International Bank for Reconstruction and Development (IBRD), the World Bank. (2018), *Doing Business 2018: Reforming to Create Jobs*, Washington D.C.: World Bank, Disponible à : <http://www.doingbusiness.org/~media/WBG/DoingBusiness/Documents/Annual-Reports/English/DB2018-Full-Report.pdf>

ISSA. (2017a), *Extension de la couverture au secteur informel : Une pratique de l'Office national du régime des pensions*, Zambie, ISSA

ISSA. (2017b), *Les services en ligne du NAPSA (e-NAPSA) : Une pratique de l'Office national du régime des pensions*, Zambie, ISSA

ISSA. (2017c), *Système de mutualisation de la gestion de la déclaration et du versement des impôts, cotisations sociales et contributions patronales sur les rémunérations : Une pratique de l'Institut national de sécurité sociale*, République Démocratique du Congo, ISSA

Issa-Sayegh, J. (2012). L'Entreprenant, un nouvel acteur économique en droit OHADA : ambiguïtés et ambivalence

Joshi, A. & Ayee, J. (2008), 'Association taxation : a pathway into the informal sector ?', dans Brautigam, D., Fjeldstad, O.H. et Moore, M. (ed), *Taxation and State-Building in Developing Countries: Capacity and Consent*, Cambridge: Cambridge University Press, pp. 183-211

Joshi, A. & Ayee, J. (2002), 'Research Summary #14 - Taxing for the State? Politics, Revenue and the Informal Sector in Ghana', Centre for the Future State/Institute of Development Studies Sussex

Karim, S.; Hanouch, M.; Ketley, R.; Sibande, X. (2011), *Microfinance in Angola Landscape, regulation, monitoring and support*, SADC, Johannesburg: Genesis Analytics

Kingsley, P. (2014), 'Waste not: Egypt's refuse collectors regain role at heart of Cairo society', *The Guardian*, [EN LIGNE] Disponible à : <https://www.theguardian.com/global-development/poverty-matters/2014/mar/27/waste-egypt-refuse-collectors-zabaleen-cairo> (visité le 30 Décembre 2017)

LEI No 70/VIII/2014 de 26 de Agosto, REGIME JURÍDICO ESPECIAL DAS MICRO E PEQUENAS EMPRESAS COM A FINALIDADE DE PROMOÇÃO DE SUA COMPETITIVIDADE, PRODUTIVIDADE, FORMALIZAÇÃO E DESENVOLVIMENTO

Lopes, A.B.F. & Borges de Oliveira, J.J. (2018), REGIME SPECIAL DES MICRO ET PETITES ENTREPRISES DIAGNOSTIC SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE: DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Maison de l'Entreprise (MDE). (2018), 'A Propos' [EN LIGNE], Disponible à : <http://mde.ne/a-propos> (visité le 23 Février 2018)

Makange, A.A. (2010), 'CISP Evaluation Report 11-16 July 2010', Cooperative Facility for Africa – Challenge Fund – Independent Evaluation Report, OIT/COOP Africa

Make Finance Work for Africa (MFW4A). (2017), 'Registres des garanties mobilières', [EN LIGNE] Disponible à : <https://www.mfw4a.org/fr/infrastructure-financiere/registres-des-garanties-mobilieres.html> (visité le 30 Décembre 2017)

Manuel, C. & Katiyo, L. (2017), Business Environment Reform Facility (BERF): Business Environment Reform Diagnostic – Sierra Leone, March 2017, KPMG LLP, BERF, Department for International Development (DfID)

Masinde, M.M. (2012), 'Informal Sector and Taxation in Kenya: Issues and Policy Options', Presentation during a Public Forum Held at the Nairobi Sarova Stanley Hotel on 3rd May 2012, IEA, Disponible à : <http://www.ieakenya.or.ke/publications/presentations/forum-on-informal-sector-taxation-in-kenya>

Mayoux, L.; Jiri, M.; & Cerqueira, M. (2002), 'Microfinance for urban poverty reduction: Sustainable Livelihoods Project Angola', London: One World Action

McCaul, C. & Ntuli, S. (2011), Negotiating the Deal to enable the first Rea Vaya bus operating company Agreements, *Experiences and Lessons Case Studies in Sustainable Urban Transport #7*, Eschborn : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) `

Medina, L., Jonelis, A., Cangul, M. (2017), 'The Informal Economy in Sub-Saharan Africa: Size and Determinants', *IMF Working Paper WP/17/156*, Available at: <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2017/07/10/The-Informal-Economy-in-Sub-Saharan-Africa-Size-and-Determinants-45017>

Monteiro, A.A., Spencer Lima, M., & Ferro, O. (2017), '*Proposta de Estratégia Nacional de Transição da Economia Informal à Formal em Cabo Verde: GETIF 2017 – 2020 : Proposta de Estratégia e Estudo Diagnóstico*' Programa de Apoio à Estratégia Nacional de Criação de Emprego em Cabo Verde (PENCE/CV)

NTHC. (2017), 'Pension Trustees', [EN LIGNE] Disponible à : http://www.nthcghana.com/products/pension_trustees (visité le 30 Décembre 2017)

Odera, P. (2012). 'Building Resilience and Opportunity: The Role of Labor and Social Assistance Policies – Pension and Savings for the Poor : Arrangements for Old Age Support – Kenya, Mbao Pension Plan'

Organisation Internationale du Travail (OIT). (à paraître), *Women and men in the informal economy: a statistical picture. Third edition*

OIT. (à paraître en 2018), 'Extending social security to workers in the informal economy: Lessons from international experience'

OIT. (2017a), 'Formalisation de l'entreprise', Unite des petites et moyennes entreprises du Département ENTERPRISES, Disponible à : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---ifp_seed/documents/publication/wcms_549522.pdf

OIT. (2017b), *World Social Protection Report 2017-19*

OIT. (2015a), 'Five facts about informal economy in Africa', [EN LIGNE], Disponible à : http://www.ilo.org/addisababa/whats-new/WCMS_377286/lang-en/index.htm

OIT. (2015b), Rapport de l'atelier sous-régional de partage d'expériences sur la transition vers l'économie formelle – Afrique francophone, Disponible à : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/meetingdocument/wcms_432883.pdf

OIT. (2015c), Recommandation No. 204 concernant la Transition de l'Économie Informelle vers l'Économie Formelle, adoptée par la Conférence internationale du travail à sa 104ème Session, Genève, 12 Juin 2015, Disponible à : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_377776.pdf

OIT. (2010?), Capacity Building of Informal Associations/Groups Through Formation of Cooperatives, Dar es Salaam : OIT

OIT. (2005), Poverty Reduction among Unprotected Informal Economy Workers through Trade Union – Cooperative Joint Action (Final Evaluation Summary), Disponible à : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_mas/---eval/documents/publication/wcms_083436.pdf

Orwa, B. (2007), 'Jua Kali Associations in Kenya: A Force for Development and Reform', *Reform Case Study No. 0701 January 25, 2007*, Center for International Private Enterprise

Osbourne, L. (2014), 'Egypt's persecuted Zabaleen garbage collectors', *Deutsche Welle (DW)*, [EN LIGNE], Disponible à : <http://www.dw.com/en/egypts-persecuted-zabaleen-garbage-collectors/a-17729385> (visité le 30 Décembre 2017)

Ouaga.com. (2015), 'Concours grand prix de l'économie informelle : les lauréats reçoivent leurs prix', *Le Quotidien*, 18 Décembre 2015, [EN LIGNE], Disponible à : <http://news.aouaga.com/h/85667.html> (visité le 27 Décembre 2017)

Ouedraogo, S. (2014), 'GRAND PRIX DU SECTEUR INFORMEL : OLIVIER PARÉ, LAURÉAT DE LA 10E ÉDITION', *Burkina PME-PMI.com*, 14 Décembre 2014, [EN LIGNE], Disponible à : <http://www.burkinapmepmi.com/spip.php?article23421> (visité le 27 Décembre 2017)

Retirement Benefits Authority (RBA). (2017), 'Mbao Pension Plan' [EN LIGNE], Disponible à : http://www.rba.go.ke/index.php/en/?option=com_content&view=article&id=55 (visité le 6 Décembre 2017)

Salah Fahmi, W. (2005), 'The impact of privatization of solid waste management on the Zabaleen garbage collectors of Cairo', *Environment & Urbanization*, Vol 17, No 2, October 2005

Secrétariat Permanent du Conseil Présidentiel de l'Investissement (SPCPI). (2015). *Réformes du Gouvernement du Bénin visant l'amélioration du climat des affaires, une meilleure compétitivité de l'économie béninoise et une meilleure évaluation « Doing Business » 2015 du Bénin*, Cotonou : SPCPI

Smith, S. (2014), 'The experience of SYNDICOOP in Africa: A model for trade union action?', Rapport de reunion (20 Janvier 2014), disponible à: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---actrav/documents/meetingdocument/wcms_234172.pdf

Smith, S. & Ross, C. (2006), 'Organizing out of poverty: stories from the grassroots, How the SYNDICOOP approach has worked in East Africa', Co-Operative College, Paper 8, International Labour Organisation (ILO), International Co-operative Alliance (ICA) & International Confederation of Free Trade Unions.

Tamba, I., (2015), Transition de l'Économie Informelle vers l'Économie Formelle au Cameroun, Yaoundé : BIT

UNCTAD. (2018), 'Guía de procedimientos de investimentos em Guine Bissau' [EN LIGNE], Disponible à : <https://guineebissau.eregulations.org/?l=pt> (visité le 23 Février 2018)

Venter, CJ 2013, 'The lurch towards formalisation : lessons from the implementation of BRT in Johannesburg, South Africa', *Research in Transportation Economics*, vol. 39, no. 1, pp. 114-120, Disponible à : https://repository.up.ac.za/bitstream/handle/2263/21031/Venter_Lurch%282013%29.pdf?sequence=1&isAllowed=y

VoaNews.com (2017), "Business Bomba' Inspires Innovation in Sierra Leone", 23 Décembre 2010, [EN LIGNE], Disponible à : <https://www.voanews.com/a/business-bomba-competition-inspires-innovation-in-sierra-leone-112423169/132698.html> (visité le 27 Décembre 2017).

Ressources Complémentaires (Afrique)

▪ Sur l'accès à la protection sociale au Cap Vert :

Durán Valverde, F.; Pacheco-Jimenez, J.; Borges Henriques, J.; (2012), 'A proteção social em Cabo Verde: situação e desafios', Département de la Sécurité Sociale du Bureau International du Travail, Genève : OIT

▪ Sur le Programme de Retraite Mbao au Kenya :

<http://blogs.worldbank.org/jobs/mobile-money-helps-kenyas-informal-workers-save-retirement>

▪ Sur le Programme de FCPB au Burkina Faso :

Frölich, M., Olapade, M., van Doorn, J., Deboos, S. (2012), Formation et sensibilisation à la formalisation des entreprises du secteur informel : étude d'impact de l'innovation du FCPB au Burkina Faso, *La microfinance pour le travail décent : recherche-action*, OIT-Université de Mannheim-Federal Ministry of Labour and Social Affairs (Allemagne)

▪ Sur le projet BRT Rea Vaya à Johannesburg :

Kumar, A.; Zimmerman, S.; Agarwal, O.P. (2012), *International Experience in Bus Rapid Transit Implementation : Synthesis of Lessons Learned from Lagos, Johannesburg, Jakarta, Delhi, and Ahmedabad*, World Bank, Washington, DC: World Bank. Disponible à : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/13049>

Allen, H. (2013), 'Africa's First Full Rapid Bus System: the Rea Vaya Bus System in Johannesburg, Republic of South Africa', Case study prepared for the Global Report on Human Settlements 2013

▪ Sur la définition de la stratégie de transition vers la formalité au Cameroun:

Diagnostic sur la Formalisation des Entreprises et de leurs Travailleurs au Cameroun - Contribution à la Préparation d'une Feuille de Route de Transition vers la Formalité ; Bureau de pays de l'OIT pour le Cameroun, la Guinée Equatoriale et Sao Tomé-et-Principe et l'Équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique centrale (à paraître)

- **Sur l'accès au financement des MPME : *Making Finance Work for Africa*** <https://www.mfw4a.org/home.html>

Ressources Complémentaires (Amérique Latine)

- **Sur le régime fiscal des MPE au Costa Rica**

OIT. (2014a), Políticas para la formalización de las micro y pequeñas empresas en Costa Rica, *NOTAS SOBRE POLÍTICAS PARA LA FORMALIZACIÓN DE LAS MICRO Y PEQUEÑAS EMPRESAS*, Oficina Regional para América Latina y el Caribe, Disponible à : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---americas/---ro-lima/documents/publication/wcms_318454.pdf

- **Sur le BancoEstado MicroEmpresas au Chili**

OIT. (2014b), Políticas para la formalización de las micro y pequeñas empresas en Chile, *NOTAS SOBRE POLÍTICAS PARA LA FORMALIZACIÓN DE LAS MICRO Y PEQUEÑAS EMPRESAS*, Oficina Regional para América Latina y el Caribe, Disponible à : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---americas/---ro-lima/documents/publication/wcms_318205.pdf

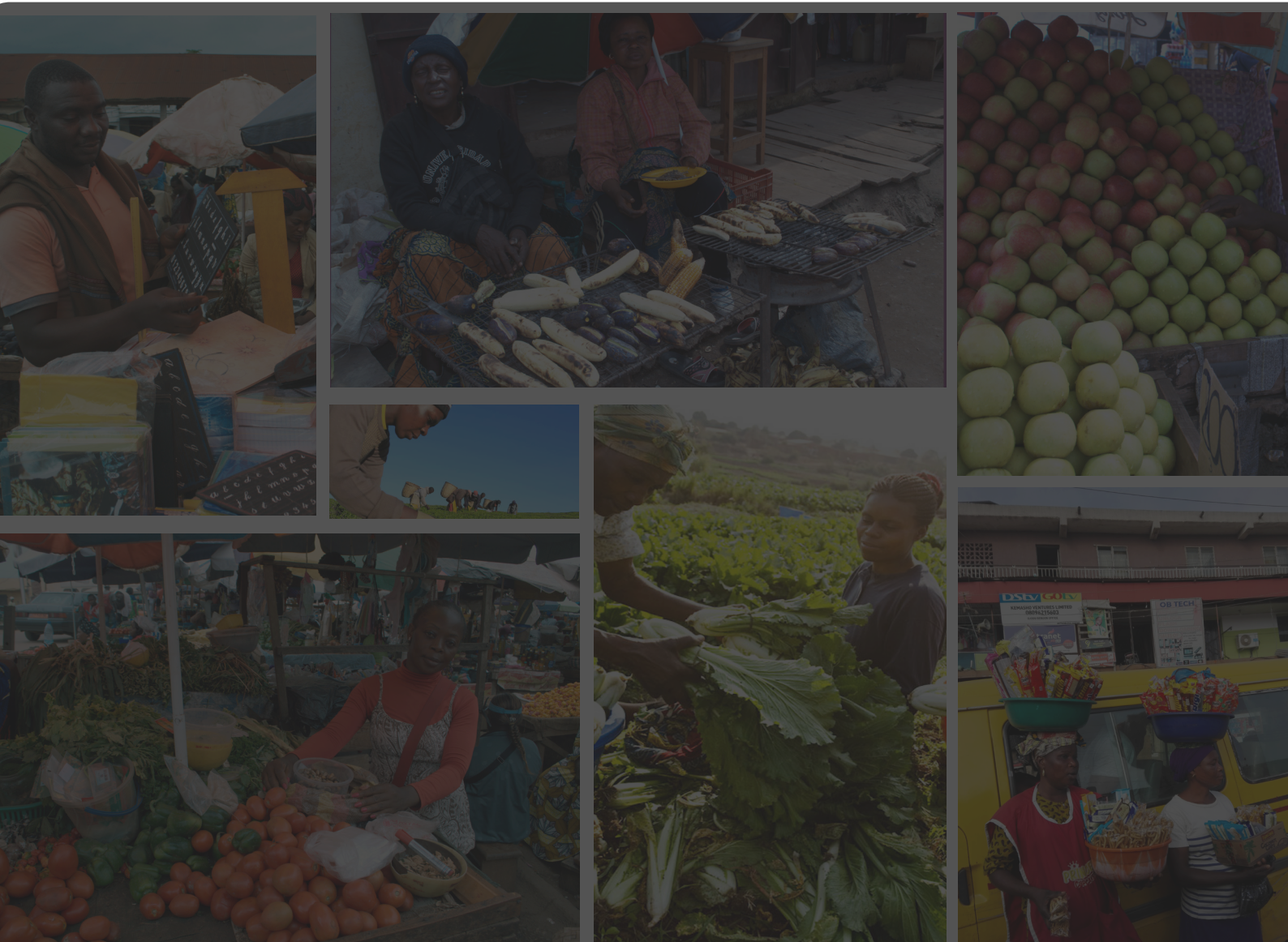
- **Sur le régime SIMPLES Nacional au Brésil**

OIT. (2014c), Policies for the formalization of micro and small enterprises in Brazil, *NOTES ON POLICIES FOR THE FORMALIZATION OF MICRO AND SMALL ENTERPRISES*, Regional Office for Latin America and the Caribbean, Disponible à : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---americas/---ro-lima/documents/publication/wcms_318209.pdf

- **Pour l'Amérique Latine dans son ensemble, voir la série FORLAC (Formalization in Latin America and the Caribbean) :**

http://www.ilo.org/global/docs/WCMS_245916/lang--en/index.htm

OIT. (2015d), Regional Knowledge Sharing Forum for Latin American and Caribbean Countries : Transition to the formal economy in Latin America and the Caribbean, Disponible à : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/meeting_document/wcms_433784.pdf



Equipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour
l'Afrique centrale et Bureau de pays de l'OIT pour le
Cameroun, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe

Rue Nkol-Eton - BP: 13
Yaoundé, Cameroun
Téléphone : +237 222 50 52 00
Courriel : yaounde@ilo.org
Site web : www.ilo.org/yaounde